Quatre-vingt-neuvième année. — N° 44. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 21 Février 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	600	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

SUBSTANCES VENENEUSES
(*Journal officiel* du 5 février 1957.)

Inscriptions aux tableaux.
(Arrêté du 21 janvier 1957.)

Exonérations à la réglementation.
(Arrêté du 22 janvier 1957.)

N° 57-18 S. Prix : **35 F.**

ECOLE POLYTECHNIQUE
Règlement sur l'organisation.

(Décret n° 57-78 du 28 janvier 1957, publié au *Journal officiel* du 30 janvier 1957.)

N° 57-15 S. Prix : **25 F.**

ORDRE DU MERITE DU TRAVAIL
et
MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

(Décrets n°s 57-107 et 57-108 du 14 janvier 1957, publiés au *Journal officiel* du 2 février 1957.)

N° 57-16 S. Prix : **15 F.**

PRESTATIONS SANITAIRES
(Modifications au tarif interministériel.)

(Arrêté du 28 janvier 1957, publié au *Journal officiel* du 5 février 1957.)

N° 57-19 S. Prix : **15 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 15 février 1957 portant nomination de magistrats (p. 2051).

Décrets des 16 et 20 février 1957 et *arrêtés* portant nomination d'un commissaire du Gouvernement et mise ou maintien en position hors cadres (conseil d'Etat) (p. 2051).

Arrêté du 7 février 1957 portant prorogation de l'arrêté du 28 mars 1955 relatif à l'application des dispositions du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux jurys des examens d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge (p. 2052).

Arrêté portant désignation des membres de la commission spéciale chargée d'arrêter les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement du personnel des juridictions musulmanes (p. 2052).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, mutations, mises en disponibilité, acceptation de démission, admissions à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire) (p. 2052).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés des 31 janvier et 5 février 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2053).

Arrêté du 13 février 1957 portant création de régies de recettes (p. 2053).

Exequatur accordé à un consul (p. 2053).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 20 février 1957 approuvant une délibération d'un conseil municipal conférant le titre de citoyen d'honneur (p. 2053).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission consultative centrale des marchés du ministère de l'intérieur (p. 2053).

Arrêtés portant affectations, attribution de fonctions, réintégrations, mutations, mise en disponibilité et en congé de longue durée, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatifs:

Administrateurs des services civils d'Algérie (p. 2054).

Services techniques du matériel (p. 2054).

Sûreté nationale (p. 2054).

Liste des candidats définitivement admis au concours d'officier de police (p. 2054).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 57-195 du 14 février 1957 portant attribution du bénéfice de la campagne simple en Afrique du Nord (p. 2054).

Décret du 14 février 1957 portant désignation d'un administrateur de la Société d'exploitation de l'usine de Boussens (p. 2055).

Décret du 20 février 1957 chargeant le ministre de l'intérieur de l'intérim du ministère de la défense nationale et des forces armées (p. 2055).

Arrêtés des 1er et 5 février 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2055).

Arrêté portant homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française (rectificatif) (p. 2055).

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) (p. 2055).

Arrêtés et *décision* portant inscription à un tableau d'avancement, promotions, attribution de fonctions et mise en disponibilité:

Administration centrale de la marine (p. 2055).

Administration centrale de l'air (p. 2055).

Armée de terre (active) (p. 2055).

Travaux maritimes (p. 2055).

Circulaire relative au concours d'admission à l'école polytechnique en 1957 (rectificatif) (p. 2055).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIEPES

Décret n° 57-196 du 14 février 1957 portant transformation d'emplois dans les services extérieurs du ministère des affaires économiques et financières (services financiers) (p. 2056).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 14 février 1957 portant promotions dans le corps des ingénieurs géographes (p. 2056).

Arrêtés des 28 et 29 janvier 1957 relatifs à l'ouverture, à l'agrément et à la fermeture de divers aérodromes (p. 2056).

Arrêtés des 29 janvier et 1er février 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2057).

Arrêté du 5 février 1957 relatif au transport du malathion et de préparations à base de cette substance (matières dangereuses 1957, n° 3) (p. 2057).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations, acceptation de démission et admission à la retraite (aviation civile et commerciale et institut géographique national) (p. 2058).

Industrie et commerce.

Arrêtés des 22 et 25 janvier 1957 déclarant d'utilité publique les travaux de construction et de déplacement de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 2065).

Arrêté portant nomination de membres suppléants du comité technique consultatif d'importation des industries du verre (p. 2065).

Agriculture.

Arrêté du 4 janvier 1957 relatif à l'irrigation des vignes cultivées en terrain sec (p. 2065).

Arrêté du 25 janvier 1957 fixant les charges et produits de la caisse nationale de crédit agricole pour 1957 (p. 2066).

Arrêté du 7 février 1957 relatif à la rémunération et aux conditions de recrutement de personnels contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur agricole (p. 2066).

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative des marchés du ministère de l'agriculture (p. 2066).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 12 février 1957 portant répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques et substitution de circonscriptions de taxe nouvelles à des circonscriptions cantonales (p. 2066).

Arrêté fixant les taxes terminales unitaires françaises dans les relations téléphoniques avec le Royaume-Uni et l'Irlande (rectificatif) (p. 2067).

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégration, mutation, détachement, mise en disponibilité, admission à la retraite et conférant l'honorariat (administration centrale et services extérieurs) (p. 2067).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 14 février 1957 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres (p. 2067).

Arrêté du 24 janvier 1957 relatif à l'ouverture, en 1957, du concours de recrutement des adjoints des services économiques des établissements d'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale (p. 2067).

Arrêté du 2 février 1957 fixant la date du concours d'entrée en classe de quatrième des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (session de 1957) (p. 2068).

Arrêté du 4 février 1957 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 2068).

Arrêté du 5 février 1957 fixant le budget additionnel de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1956 (p. 2068).

Arrêté du 12 février 1957 portant acceptation d'une offre de concours faite à l'Etat par la ville de Caen (Calvados) (p. 2068).

Arrêté du 18 février 1957 concernant la formation pédagogique des professeurs délégués ministériels (p 2068).

Arrêté fixant les dates des épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire pour les sessions de 1957 (rectificatif) (p. 2068).

Liste des candidates déclarées définitivement admises au brevet de technicien en diététique (session de 1956) (p. 2068).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 18 février 1957 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer (p. 2069).

Arrêté portant mise en position de mission (travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 2069).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Décret du 20 février 1957 portant nomination du directeur général du travail et de la main-d'œuvre (p. 2068).

Arrêtés du 11 février 1957 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 2069).

Arrêté portant désignation d'un médecin chargé de l'examen des dossiers soumis à la commission nationale d'invalidité (p. 2069).

Arrêtés portant révocation d'administrateurs de caisses primaires de sécurité sociale (p. 2069).

Arrêté portant titularisation (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 2069).

Santé publique et population.

Arrêté portant mutation (établissements relevant du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population) (p. 2069).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2069).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission — Réunions de commissions (p. 2072).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 20 février 1957. — Désignation de membres du Conseil économique par l'Assemblée de l'Union française (p. 2074).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Résultats du tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 2075).

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de l'office municipal d'habitations à loyer modéré de Valenciennes (Nord) (p. 2074).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de Tarn-et-Garonne (p. 2074).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (5e semaine de 1957) (p. 2076).

Annonces (p. 2077).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 22 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 20 février 1957. — Questions écrites (p. 1017).

N° 12 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 20 février 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 463).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 15 février 1957 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 15 février 1957, sont nommés:

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, M. Channaron, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Roanne (à la suite), en remplacement de M. Sornay, qui a été placé en service détaché au service de documentation et d'études de la cour de cassation.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Foix, M. Abet, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna, en remplacement de M. Ricard, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulouse.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Roanne (poste créé), M. Orsat, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna.

Par décret en date du 15 février 1957, sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Mostaganem, M. Bister, avocat général près la cour d'appel d'Alger (3e grade), en remplacement de M. Geffroy.

Substitut du procureur général près la cour d'appel d'Alger, M. Geffroy, procureur de la République près le tribunal de première instance de Mostaganem (3e grade), en remplacement de M. Bister.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Constantine (poste créé), M. Cambon, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna, M. Pineau, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alger, en remplacement de M. Albou, qui a été nommé président du tribunal de première instance d'Orléansville.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alger, M. Abadie, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Constantine, en remplacement de M. Pineau.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Constantine, M. Barreyre, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Constantine, en remplacement de M. Abadie.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Sidi-bel-Abbès, M. Morichère, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oran, en remplacement de M. Coquilhat, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Constantine.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna, M. Jacquet, juge de paix de Montagnac, en remplacement de M. Abet, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Foix.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Batna, M. Prades, juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Orsat, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Roanne.

Par décret en date du 15 février 1957, sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lunéville, M. Reveillé, procureur de la République près le tribunal de première instance de Verdun, en remplacement de M. Roch, qui a été nommé avocat général près la cour d'appel de Nancy.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mulhouse, sur sa demande, M. Cosson, procureur de la République près le tribunal de première instance de Mirecourt (1e grade), en remplacement de M. Anthon, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Mulhouse.

Conseil d'Etat.

Par décret en date du 16 février 1957, M. Meric, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé commissaire du Gouvernement près l'assemblée plénière du conseil d'Etat statuant au contentieux, la section du contentieux et ses sous-sections.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat et le décret du même jour fixant son règlement intérieur, ensemble les textes qui les ont modifiés et complétés;

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu les arrêtés des 3 mars 1952 et 14 mai 1952 plaçant M. Bernard Chenot, maître des requêtes au conseil d'Etat, dans la position de délégation, puis dans la position hors cadre;

Vu le décret en date du 10 septembre 1956 nommant M. Chenot conseiller d'Etat;

Vu l'avis du vice-président du conseil d'Etat délibérant avec les présidents de section;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bernard Chenot, conseiller d'Etat, est maintenu dans la position hors cadre, à compter du 22 décembre 1956, pour une période de cinq ans, pour exercer les fonctions de secrétaire général du Conseil économique.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat et le décret du même jour fixant son règlement intérieur, ensemble les textes qui les ont modifiés et complétés;

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu les arrêtés des 16 novembre 1951 et 14 mai 1952 plaçant M. Doublet, maître des requêtes au conseil d'Etat, dans la position de délégation, puis dans la position hors cadre;

Vu le décret en date du 10 septembre 1956 nommant M. Doublet conseiller d'Etat;

Vu l'avis du vice-président du conseil d'Etat délibérant avec les présidents de section;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jacques Doublet, conseiller d'Etat, est maintenu dans la position hors cadre, à compter du 16 novembre 1956, pour une période de cinq ans, pour exercer les fonctions de directeur général de la sécurité sociale.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Par arrêté du 15 février 1957, M. André Ségalat, maître des requêtes au conseil d'Etat, est maintenu dans la position hors cadre pour exercer les fonctions de secrétaire général du Gouvernement pour une période complémentaire de cinq ans, à compter du 15 septembre 1956.

Par arrêté du 15 février 1957, M. Pierre Chatenet, maître des requêtes au conseil d'Etat, est maintenu dans la position hors cadre auprès du président du conseil des ministres pour une période de cinq ans, à compter du 1er juin 1956.

Prorogation de l'arrêté du 28 mars 1955 relatif à l'application des dispositions du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux jurys des examens d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 portant fixation du système général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant, à titre d'occupation accessoire, soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours;

Vu le décret n° 57-13 du 14 janvier 1957 portant règlement d'administration publique sur les conditions d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge, et notamment son article 14;

Vu l'arrêté du 28 mars 1955 relatif à l'application des dispositions du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux fonctions de greffier titulaire de charge,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 28 mars 1955 susvisé sont maintenues en vigueur pour l'application des dispositions du titre III du décret du 12 juin 1956 aux examens d'aptitude aux fonctions de greffier titulaire de charge tels qu'ils sont prévus par le décret du 14 janvier 1957.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1957.

Pour le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE MOOLAY.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du budget,

GILBERT DEVAUX.

Commission spéciale chargée d'arrêter les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement du personnel des juridictions musulmanes.

Par arrêté du 20 février 1957, sont désignés en qualité de membres de la commission spéciale chargée d'arrêter les divers tableaux d'aptitude et le tableau d'avancement de classe du personnel des juridictions musulmanes:

MM. Tchanderli Braham, cadi hors classe à Alger (2e circonscription).
Ait Aissa Mohammed, cadi notaire à Fort-National.
Bensid Mohammed, bachadel à Saint-Denis-du-Sig, déjà inscrit au tableau d'aptitude aux fonctions de cadi.

M. Siragusa, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Alger, assurera les fonctions de secrétaire.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 13 février 1957:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Toulouse: M. Grosjean (René), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison centrale de Fontevrault.

Au centre Pierre-Giscard, à Clermont-Ferrand: M. Astaix (François), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

A la maison d'arrêt de Nantes: M. Boulanger (Raymond), surveillant (5e échelon) à la maison centrale de Fontevrault.

A la maison d'arrêt de Soissons: M. Clergue (Pierre), surveillant principal (2e échelon) au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

A la maison d'arrêt de Tulle: M. Laubertie (Jean), surveillant (6e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Est muté, sur sa demande, en la même qualité, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte: M. Joulin (René), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 7 décembre 1956, en tant qu'il réintègre en qualité de surveillant (6e échelon) à la maison d'arrêt de Laon: M. Gros (Roger), placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité, par arrêté du 17 juillet 1956, à compter du 1er juillet 1956, qui est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de six mois, à compter du 1er janvier 1957.

Est réintégré, à compter du 1er février 1957, en qualité de surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Rennes: M. Rouxel (Abel), exclu de ses fonctions pour une période d'un mois, par arrêté du 26 décembre 1956, à compter du 31 décembre 1956.

Est placé, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période de six mois, à compter du 1er février 1957: M. Bontemps (Henri), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

Est placé, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période d'un an, à compter du 1er mars 1957: M. Sequerich (Lucien), surveillant principal (2e échelon) à la maison d'arrêt de Rambouillet.

Sont acceptées les démissions de:

M. Aubertin (Jacques), surveillant (4e échelon) à la maison centrale de Melun (à compter du 23 janvier 1957).

Mme Joulin (Jacqueline), surveillante (4e échelon) à la maison centrale de Haguenau.

Par arrêté du 13 février 1957:

Est désigné en qualité de médecin de la maison d'arrêt de Tarbes: M. le docteur Soule (Bertrand), en remplacement de M. le docteur Auberty, décédé.

Sont désignés en qualité d'aumônier catholique:

De la maison d'arrêt de Soissons: M. le chanoine Dima (Henri), en remplacement de M. l'abbé Morel, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Brest: M. l'abbé Bihannic (Louis), en remplacement de M. l'abbé Gourvenec, démissionnaire.

Est désigné en qualité d'aumônier protestant de la maison d'arrêt de Saint-Etienne: M. le pasteur Levi-Alvares (André), en remplacement de M. le pasteur Bost, démissionnaire.

Par arrêté du 13 février 1957:

Est rapporté l'arrêté du 22 janvier 1957 en tant qu'il raye des cadres de l'administration pénitentiaire, à compter du 1er février 1957, Mme Ball, née Monié (Berthe), surveillante de petit effectif (1er échelon) à la maison d'arrêt de Sarreguemines.

Mme Ball, née Monié (Berthe), surveillante de petit effectif (1er échelon) à la maison d'arrêt de Sarreguemines, est admise d'office à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 1957, par application des dispositions de l'article L. 6 (§ 3) du code des pensions de retraite.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Fonds de concours.

Par arrêté du 31 janvier 1957, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur 1957, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 56-1346 du 31 décembre 1956, un crédit s'élevant à la somme de 53.231.267 F applicable au chapitre 57-10: « Achat, construction et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires » du budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté du 5 février 1957, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur 1957, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 56-1346 du 31 décembre 1956, un crédit s'élevant à la somme de 4.231.156 F applicable au chapitre 34-95: « Missions. — Conférences internationales » du budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté en date du 5 février 1957, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur 1957, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 56-1346 du 31 décembre 1956, un crédit s'élevant à la somme de 1.500.000 F applicable au chapitre 42-33: « Subventions à divers organismes » du budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Régies de recettes.

Le ministre des affaires étrangères (relations avec les Etats associés),

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 55-1406 du 27 octobre 1955 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne les relations avec les Etats associés;

Vu la loi de finances pour 1957, n° 56-1327 du 29 décembre 1956, relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères, relations avec les Etats associés;

Vu le décret n° 56-1348 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 et l'arrêté du 18 janvier 1957;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1953 autorisant la création par le secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, auprès des services ou établissements français en Indochine, de régies de recettes pour la perception de recettes imputables au budget de l'Etat;

Vu l'article 55 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer;

Vu les arrêtés du 7 juillet 1954 et du 20 octobre 1955 portant création de régies de recettes auprès de divers établissements relevant du commissariat général de France en Indochine (mission d'enseignement français et de coopération culturelle) pour la perception de recettes imputables au budget de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 13 juin 1956 portant création et organisation des missions d'enseignement français et de coopération culturelle auprès des Etats associés en Indochine,

Arrête:

Art. 1er. — Les arrêtés des 7 juillet 1954 et 20 octobre 1955 portant création de régies de recettes auprès de divers services et établissements relevant de la mission d'enseignement français et de coopération culturelle en Indochine sont abrogés.

Art. 2. — Il est institué pour la perception de certaines catégories de recettes imputables au budget de l'Etat des régies de recettes auprès des services et établissements ci-après désignés relevant des missions d'enseignement français et de coopération culturelle au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos:

I. — *Mission d'enseignement français et de coopération culturelle au Viet-Nam.*

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Lycée Jean-Jacques-Rousseau à Saïgon.

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Lycée Marie-Curie à Saïgon.

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Lycée Yersin à Dalat.

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Collège français de Tourane.

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Ecole française de Nha-Trang.

Perception des loyers et charges communes. — Bureau immobilier à l'échelon central de la mission culturelle à Saïgon.

II. — *Mission d'enseignement français et de coopération culturelle au Cambodge.*

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Echelon central de la mission culturelle à Phnom-Penh.

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Lycée Descartes à Phnom-Penh.

III. — *Mission d'enseignement français et de coopération culturelle au Laos.*

Perception des frais de scolarité, des droits d'inscription aux examens. — Lycée Auguste-Pavie à Vientiane.

Art. 3. — Les régisseurs de recettes sont nommés par arrêté des représentants de la République française au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, sur propositions des chefs des missions culturelles ou des directeurs des services et établissements intéressés, après avis des comptables supérieurs du Trésor des pays considérés.

Art. 4. — Les régisseurs de recettes sont tenus de verser aux caisses comptables du Trésor les recettes en numéraire encaissées par leurs soins, conformément aux dispositions prévues par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 6 novembre 1953.

Art. 5. — Le montant du cautionnement imposé aux régisseurs de recettes ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de leur être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952.

Art. 6. — Le chef du service des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères (relations avec les Etats associés), Son Excellence l'ambassadeur de France au Viet-Nam, le haut commissaire de la République française au Cambodge, le haut représentant de la République française au Laos, les chefs des missions d'enseignement français et de coopération culturelle au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, le payeur général de France au Viet-Nam et les payeurs de France au Cambodge et au Laos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 1957.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le sous-directeur des affaires financières (Cambodge, Laos, Viet-Nam),
F. PERRON.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Pierre Taittinger en qualité de consul du Nicaragua à Reims.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Approbation d'une délibération d'un conseil municipal conférant le titre de citoyen d'honneur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 20 février 1957, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Chavaniac-Lafayette (Haute-Loire), conférant le titre de citoyen d'honneur de cette commune à M. Spanel, industriel américain.

Commission consultative centrale des marchés du ministère de l'intérieur.

Par arrêté en date du 21 janvier 1957, M. de Beaumont, inspecteur général des finances, est nommé membre de la commission consultative centrale des marchés du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Ehrhardt, inspecteur général des finances.

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté en date du 5 février 1957, l'arrêté du 9 avril 1956 ayant nommé M. Chelle (Robert) en qualité d'élève administrateur des services civils d'Algérie, à compter du 16 avril 1956, est rapporté.

Services techniques du matériel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 janvier 1957: page 967, 1re colonne, A) Ingénieurs des travaux, 4e échelon, au lieu de: « M. Barbou des Courieres (René) », lire: « M. Barbou des Courieres (Marc) ».

Sûreté nationale.

Par arrêté du 10 janvier 1957, l'honorariat est conféré à M. Mondanel (Antoine), directeur des services actifs de la sûreté nationale en retraite.

Par arrêté du 23 janvier 1957, l'honorariat est conféré à M. Chaix (Augustin), commissaire divisionnaire en retraite.

Par arrêtés du 28 décembre 1956, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Brives (Hubert), commissaire principal, en qualité de commissaire central au service de la sécurité publique à Metz, et chargé, en outre, des fonctions de directeur départemental des services de police de la Moselle.

M. Conte (Henri), commissaire principal, en qualité de commissaire central, au service de la sécurité publique à la Rochelle.

M. Pin-Ferrier (Marius), commissaire principal, en qualité de commissaire central, au service de la sécurité publique à Valence.

Par arrêtés du 7 janvier 1957, M. Pitzini (Joseph), commissaire, est mis en congé de longue durée pour une période de 12 mois (1er et 2e congé) en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 17 janvier 1957, M. Fillion (Louis), commissaire principal, en congé de longue durée, est réintégré et affecté au service de la sécurité publique à Annemasse.

Par arrêté du 22 janvier 1957, l'honorariat est conféré à M. Damour (Marcel), commissaire principal, en retraite.

Par arrêté du 23 janvier 1957, M. Bauleret (Jacques), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique de l'agglomération rouennaise.

Par arrêté du 29 janvier 1957, M. Charconac (Antoine), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, au service régional de police judiciaire à Lyon.

Par arrêtés du 25 janvier 1957, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Lesenechal (Eugène), commissaire principal, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Levoir (Paul), commissaire principal, au service de la sécurité publique à Chelles.

Par arrêté du 28 décembre 1956, M. Coullerez (Marcel), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de chef du service départemental des renseignements généraux de la Nièvre à Nevers.

Par arrêté du 3 janvier 1957, l'honorariat est conféré à M. Queffelec (François), commissaire en retraite.

Par arrêté du 17 janvier 1957, M. Bruneton (Maurice), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Perpignan.

Par arrêté du 19 janvier 1957, M. Duprey (Emile), commissaire, est maintenu en congé de longue durée, pour une période de 6 mois (3e congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 25 janvier 1957, M. Cleret (Michel), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Compiègne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 janvier 1957: page 967, 1re colonne, 46e ligne, sûreté nationale, au lieu de: « par arrêté du 12 décembre 1956, M. Chennevier », lire: « par arrêté du 12 décembre 1956, M. Chenevier ».

Par arrêté en date du 25 janvier 1957, M. de Rosnay (Louis), commandant de groupement de la sûreté nationale de 2e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, au groupement des compagnies républicaines de sécurité à Alger.

Par arrêté en date du 3 janvier 1957, M. Labernadie (Georges), commandant principal de la sûreté nationale de 2e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, au groupement des C. R. S. n° 8 à Lyon.

Par arrêtés en date du 25 janvier 1957:

M. Poguet (Jean), commandant principal de la sûreté nationale de 2e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, au groupement des compagnies républicaines de sécurité à Alger.

M. Fouchard (Robert), commandant de la sûreté nationale de 3e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, au groupement des compagnies républicaines de sécurité à Alger.

Par arrêtés en date du 3 janvier 1957:

M. Hornus (François), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon, est chargé du commandement par intérim de la compagnie républicaine de sécurité n° 192 à Constantine.

L'honorariat dans son grade est conféré à M. Peronnet (Marcel), officier de paix principal de la sûreté nationale en retraite.

M. Francon (Pierre), officier de paix de la sûreté nationale de 3e échelon, actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, est placé dans cette position pour une nouvelle période d'un an.

Par arrêté en date du 12 janvier 1957, M. Leroy (André), officier de paix de la sûreté nationale de 4e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 198 à Blida (Algérie).

Par arrêté en date du 16 janvier 1957, M. Amedeo (Michel), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon, est affecté, dans l'intérêt du service, au commandement par intérim de la compagnie républicaine de sécurité n° 199 à Sétif (Algérie).

Par arrêté en date du 19 janvier 1957, M. Gerard (Lucien), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon, actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, est réintégré dans ses fonctions à la compagnie républicaine de sécurité n° 103 à Mulhouse.

Liste, par ordre de mérite, des candidats définitivement admis au concours d'officier de police.

(Concours du 18 décembre 1956.)

1	MM. Baron (Victor).	5	MM. Thibert (Jean).
2	Chemithe (René).	6	Chervet (Victor).
3	de Caunes (Auguste).	6	Dor (Henri).
3	Monniaux (André).		

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 57-195 du 14 février 1957 portant attribution du bénéfice de la campagne simple en Afrique du Nord.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des affaires économiques et financières, des secrétaires d'Etat aux forces armées (terre), (marine) et (air) et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, et notamment les articles L. 15 c, R. 17, R. 18 et R. 19,

Décrète:

Art. 1er. — Le bénéfice de la campagne entière — au lieu et place de la demi-campagne prévue à l'article R. 17 (§ *b*) — est accordé, jusqu'à une date qui sera fixée par décret, aux personnels des armées de terre, de mer et de l'air servant en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Art. 2. — Le début de la situation ouvrant droit à ce bénéfice est fixé:

En Tunisie, au 1er janvier 1952.
Au Maroc, au 1er juin 1953.
En Algérie, au 31 octobre 1954.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des affaires économiques et financières, les secrétaires d'Etat aux forces armées (terre), (marine) et (air) et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Décret du 14 février 1957 portant désignation d'un administrateur de la société d'exploitation de l'usine de Boussens.

Par décret en date du 14 février 1957:

Il est mis fin aux fonctions d'administrateur de la société d'exploitation de l'usine de Boussens dont M. l'ingénieur général militaire de 1re classe des poudres Demougin (P.-A.), placé à compter du 26 décembre 1956 dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée, avait été chargé par décret du 25 juillet 1952.

M. l'ingénieur général militaire de 2e classe des poudres Douillet (A.-M.-L.) est nommé administrateur de la société d'exploitation de l'usine de Boussens, en remplacement de M. l'ingénieur général Demougin.

Décret du 20 février 1957 chargeant le ministre de l'intérieur de l'intérim du ministère de la défense nationale et des forces armées.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gilbert-Jules, ministre de l'intérieur, est chargé de l'intérim du ministère de la défense nationale et des forces armées pendant l'absence de M. Maurice Bourgès-Maunoury.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 1er février 1957, il a été ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées un crédit de 272.664 F au titre du chapitre 34-54: « Entretien du matériel du service des transmissions », de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1957.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté ministériel en date du 5 février 1957, il est ouvert, à titre de fonds de concours, sur 1957, un crédit de 1.960 millions 638.416 F et une autorisation de programme de 724.674.519 F applicables aux chapitres ci-après de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées:

	Crédits de payement.	Autorisations de programme.
Chap. 51-71. — Etudes de matériels d'armement	96.864.113 F.	96.864.113 F.
Chap. 53-71. — Fabrications d'armement	1.863.774.303	627.810.406
	1.960.638.416 F.	724.674.519 F.

Homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1957: page 1336, 2e colonne, au lieu de: « Pour prendre rang du 27 mars 1952 », lire: « Pour prendre rang du 27 mars 1942 ».

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Arrête:

Art. 1er. — M. Georges Biraben, magistrat, chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), est nommé chef adjoint de cabinet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1957.

HENRY LAFOREST.

Administration centrale de la marine.

Par décision du 8 février 1957, est inscrit au tableau d'avancement 1957, pour le grade d'agent supérieur de 1re classe, M. Evrard (Henri).

Administration centrale de l'air.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 5 février 1957, M. Borget, sous-directeur de la comptabilité générale, a été spécialement chargé, sous sa responsabilité, de faire donner suite aux référés de la cour des comptes

L'arrêté du 18 septembre 1948 désignant M. Hocquet a été abrogé.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 6 février 1957, M. le commandant Vernay (Pierre-Marie-Félix), du cadre des ingénieurs du service des matériels (subdivision « Artillerie »), est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de cinq ans.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 6 février 1957:

1° Est avancé à la 1re classe d'ingénieur en chef des travaux maritimes (1er échelon), pour compter du 10 août 1956:

M. de Mareschal (Paul), ingénieur en chef de 2e classe des travaux maritimes.

2° Sont avancés en échelon les ingénieurs en chef de 1re classe des travaux maritimes dont les noms suivent:

Du 3e au 4e échelon, pour compter du 1er mars 1957, M. Boué (Jacques).

Du 2e au 3e échelon, pour compter du 1er janvier 1957, M. Olliéro (Albert).

Circulaire relative au concours d'admission à l'école polytechnique en 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 décembre 1956: page 11559, 1re colonne, centres d'examens, dans le deuxième alinéa, supprimer « Douai »; dans le quatrième alinéa, ajouter « ceux du lycée de Douai à Lille » après « ceux du lycée de Nîmes à Montpellier ».

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 57-196 du 14 février 1957 portant transformation d'emplois dans les services extérieurs du ministère des affaires économiques et financières (services financiers).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 avril 1950 susvisée,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, dans les services du ministère des affaires économiques et financières, les emplois ci-après:

Quarante-sept emplois d'auxiliaire de bureau des cités administratives;

Soixante-dix-huit emplois d'auxiliaire de service des cités administratives.

Art. 2. — Sont créés, dans les services extérieurs du ministère des affaires économiques et financières (direction générale des impôts, enregistrement):

Quarante-sept emplois d'agent de bureau dont douze emplois d'aide-commis;

Soixante-dix-huit emplois d'agent de service.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 14 février 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 14 février 1957 portant promotions dans le corps des ingénieurs géographes.

Par décret en date du 14 février 1957, sont promus à compter du 1er février 1957 dans le corps des ingénieurs géographes:

Au grade d'ingénieur en chef géographe, classe normale, 2e échelon.

M. Jardou (H.-E.-G.), ingénieur ordinaire géographe hors classe, en remplacement de M. Guillere, retraité.

M. Decae (A.-E.-A.), ingénieur ordinaire géographe hors classe, en service détaché.

Au grade d'ingénieur en chef géographe, classe normale, 1er échelon.

M. Lallemant (H.-M.-A.-M.), ingénieur ordinaire géographe de 1re classe, en remplacement de M. Goevaers, retraité.

Ouverture de l'aérodrome de Sarlat-Domme (Dordogne).

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi n° 53-515 du 28 mai 1953 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'aviation civile et commerciale;

Vu le code de l'aviation civile et commerciale et notamment ses articles 23, 59, 72, 73 et 74;

Vu l'arrêté du 30 mars 1953 relatif à l'ouverture des aérodromes à la circulation aérienne publique en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu la demande présentée le 23 juillet 1955 par l'aéro-club du Sarladais;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 27 décembre 1956,

Arrête:

Art. 1er. — L'aérodrome établi sur le territoire de la commune de Domme (Dordogne) par l'aéro-club du Sarladais, dont le siège social est à l'hôtel du Lion-d'Or, à Sarlat, dénommé aérodrome de Sarlat-Domme et défini par la notice annexée, est ouvert dans les conditions ci-après:

Cet aérodrome est inscrit sur la liste n° 4 (aérodromes privés inspectés) de l'arrêté du 30 mars 1953.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, et par délégation:

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Modification des conditions d'ouverture de l'aérodrome de Romilly-sur-Seine à la circulation aérienne publique.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi n° 53-515 du 28 mai 1953 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'aviation civile et commerciale;

Vu le code de l'aviation civile et commerciale et notamment ses articles 23, 59, 72, 73 et 74;

Vu l'arrêté du 30 mars 1953 relatif aux aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 22 novembre 1956,

Arrête.

Art. 1er. — A dater de la publication du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté du 30 mars 1953 sont, en ce qui concerne l'aérodrome de Romilly-sur-Seine (Aube), modifiées comme suit:

Cet aérodrome, défini par la notice technique annexée, demeure inscrit sur la liste n° 2 (aérodromes publics inspectés), la mention « consignes particulières » étant supprimée.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, et par délégation

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Fermeture de l'aérodrome privé de Ré-Sablanceaux (Charente-Maritime).

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi n° 53-515 du 28 mai 1953 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'aviation civile et commerciale;

Vu le code de l'aviation civile et commerciale et notamment ses articles 23, 59, 72, 73 et 74;

Vu l'arrêté d'agrément de l'aérodrome de Ré-Sablanceaux en date du 5 septembre 1951;

Vu l'arrêté du 30 mars 1953 sur l'ouverture des aérodromes à la circulation aérienne publique où cet aérodrome figure sur la liste n° 4 (aérodromes privés inspectés);

Vu la lettre en date du 24 juillet 1956 par laquelle l'association coopérative de pilotage de l'Ouest déclare renoncer à utiliser l'aérodrome de Ré-Sablanceaux;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 21 décembre 1956;

Considérant que le titulaire de l'agrément a renoncé à utiliser l'aérodrome de Ré-Sablanceaux,

Arrête.

Art. 1er. — A dater de la publication du présent arrêté, l'arrêté du 5 septembre 1951 relatif à l'agrément de l'aérodrome de Ré-Sablanceaux (Charente-Maritime) est rapporté.

Art. 2. — L'aérodrome de Ré-Sablanceaux est rayé de la liste n° 4 de l'arrêté du 30 mars 1953 relatif à l'ouverture des aérodromes à la circulation aérienne publique.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, et par délégation:

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Agrément provisoire de l'héliport privé de Lille-Buisses (Nord).

Par arrêté du 29 janvier 1957, la plate-forme privée pour hélicoptères établie sur le terrain des Buisses, à Lille, est agréée provisoirement pour une nouvelle période de trois ans, à dater rétroactivement du 18 juillet 1955.

Fonds de concours.

Par arrêté du 29 janvier 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 34.725.389 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme, pour 1956:

Chap. 31-42. — Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses:		
Art. 1er. — Conseil supérieur des transports.	556.096	
Art. 5. — Comités techniques départementaux des transports	11.865.776	
Total pour le chapitre 31-42		12.421.782
Chap. 34-41. — Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais.		
Art. 2. — Organismes centraux des transports.		
§ 1er. — Conseil supérieur des transports.	5.303.517	
Art. 3. — Comités techniques départementaux des transports	17.000.000	
Total pour le chapitre 34-41		22.303.517
Total général		34.725.389

Par arrêté du 1er février 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 749.348.751 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme) pour 1956:

Dépenses ordinaires.

Chap. 31-11. — Ponts et chaussées. — Rémunérations principales:		
Art. 1er. — Personnel titulaire		510.071.534
Art. 6. — Retenues pour pensions civiles		32.557.758
Total pour le chapitre 31-11		542.629.292
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles:		
Art. 1er. — Indemnités de résidence		112.108.092
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires:		
Art. 1er. — Prestations familiales	54.187.070	
Art. 2. — Supplément familial de traitement	17.291.283	
Art. 8. — Versement des cotisations au régime de sécurité sociale	23.133.014	
Total pour le chapitre 33-91		94.611.367
Total général		749.348.751

Transport du malathion et de préparations à base de cette substance (matières dangereuses 1957, n° 3).

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis émis par la commission interministérielle du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941, au cours de sa séance du 19 juin 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Le texte du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié de la façon suivante:

Article 721, à la fin du groupe 41.103, ajouter: « à l'exception toutefois du malathion (voir gr. 41.212) ».

Article 722, ajouter un groupe 41.212 nouveau:

« Gr. 41.212. Malathion et préparations renfermant plus de 50 p. 100 de ce corps ».

Article 723, introduire un groupe 41.305 *bis* nouveau:

« Gr. 41.305 *bis*. Préparations liquides ou pâteuses renfermant plus de 25 p. 100 et 50 p. 100 au plus de malathion ».

Article 724, introduire un groupe 41.434 nouveau:

« Gr. 41.434:

« *a*. Préparations liquides ou pâteuses renfermant 25 p. 100 au plus de malathion ».

« *b*. Préparations solides renfermant 25 p. 100 au plus de malathion ».

Article 725, introduire le groupe 41.212 parmi la liste des liquides exigeant une marge de remplissage de 10 p. 100 au moins: le groupe 41.305 *bis* parmi ceux qui exigent 7 p. 100 au moins, et le groupe 41.434 *a* parmi ceux qui exigent une marge de 5 p. 100.

Article 726 *ter*, modifier ainsi qu'il suit le début du second paragraphe:

« 2. Les matières des gr. 41.212, 41.305 doivent... (etc.) ».

Insérer un paragraphe 2 *bis* ainsi rédigé:

« 2 *bis*. Les préparations liquides ou pâteuses renfermant plus de 25 p. 100 et au plus 50 p. 100 de malathion (gr. 41.305 *bis*) seront contenues soit dans des récipients métalliques étanches et résistants, soit dans des bonbonnes placées, avec interposition de matières absorbantes, dans des caisses en bois ».

Ajouter deux paragraphes 5 et 6 nouveaux:

« 5. Les préparations liquides ou pâteuses renfermant 25 p. 100 au plus de malathion seront emballées dans des tonneaux étanches en métal, en bois ou en carton fort. Le poids d'un colis ne doit pas dépasser 50 kg dans le cas d'un récipient en carton ».

« 6. Les préparations pulvérulentes renfermant 25 p. 100 au plus de malathion seront emballées dans des récipients étanches en métal, en bois ou en carton; elles pourront également être logées dans des sacs en papier kraft V/1 ayant une masse de 72 g au mètre carré, à trois épaisseurs. Le poids de chaque sac ne devra pas excéder 30 kg ».

Art. 2. — La nomenclature alphabétique des matières est complétée et modifiée par les rubriques suivantes:

Thiophosphate de bis (méthyle) et de Mercaptosuccinate d'éthyle. — Voir Malathion.					
Diméthylthiophosphate-Mercaptosuccinate d'éthyle. — Voir Malathion.					
Malathion	IV a	722	2e	41.212	112
Préparations renfermant du malathion:					
a) Plus de 50 p. 100	IV a	722	2e	41.212	112
b) Plus de 25 p. 100, jusqu'à 50 p. 100	IV a	723	3e	41.305 *bis*	112
c) 25 p. 100 au plus	IV a	724	4e	41.434 a et b	112
Parathion. — Voir Esters thiophosphoriques du gr. 41.103.					
Préparations renfermant du parathion. Voir Esters thiophosphoriques du gr. 41.103.					

Fait à Paris, le 5 février 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:

Le directeur général des chemins de fer et des transports,
A. DOUMENG.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 13.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 15 janvier 1957, les adjoints techniques de la météorologie dont les noms suivent sont promus:

Adjoints techniques 2e échelon.

(A dater du 10 janvier 1956.)

MM. Brisepierre (André), compte tenu de 1 an de bonification pour services militaires, bonification restant à utiliser: 5 mois 26 jours.
de Faure (Marie-Xavier), compte tenu de 1 an de bonification pour services militaires, bonification restant à utiliser: 5 mois 26 jours.
Demars (Guy), compte tenu de 1 an de bonification pour services militaires, bonifications restant à utiliser: 5 mois 25 jours.
Robini (Robert), compte tenu de 1 an de majoration pour services militaires, majoration restant à utiliser: 1 an 3 mois 24 jours, bonification pour services militaires restant à utiliser: 6 ans 1 mois 4 jours.

(A dater du 16 janvier 1956.)

MM. Gau (Raymond), compte tenu de 11 mois 24 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.
Pontier (Georges), compte tenu de 11 mois 24 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 17 janvier 1956.)

M. Pangrani (François), compte tenu de 11 mois 23 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 14 février 1956.)

MM. Beaucher (Jean), compte tenu de 1 an de majoration pour services militaires, majoration restant à utiliser: 6 jours, bonification pour services militaires restant à utiliser: 3 ans 3 mois 9 jours.
Begou (Jean), compte tenu de 1 an de bonification pour services militaires, bonification restant à utiliser: 1 an.

(A dater du 16 février 1956.)

M. Pelletier (Georges), compte tenu de 10 mois 24 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 30 mars 1956.)

M. Roux (Roger), compte tenu de 9 mois 10 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

Adjoints techniques 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1956.)

M. Piat (Daniel), compte tenu d'une réduction de 2 mois 24 jours.

(A dater du 10 janvier 1956.)

M. Robini (Robert), compte tenu de 1 an 3 mois 24 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée et de 1 an 8 mois 6 jours de bonification pour services militaires, bonfication restant à utiliser 4 ans 4 mois 28 jours.

(A dater du 14 février 1956.)

M. Beaucher (Jean), compte tenu de 6 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée et de 2 ans 11 mois 24 jours de bonification pour services militaires, bonification restant à utiliser: 3 mois 15 jours.

(A dater du 16 mars 1956.)

MM Lagarde (Jean)
Porte (Pierre) (réduction: 15 jours).

(A dater du 5 avril 1956.)

M. Redon (Jean), compte tenu d'une réduction de 1 mois 15 jours et de 5 mois 13 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 22 avril 1956.)

M. Le Du (Gabriel), compte tenu d'une réduction d'un mois et de 5 mois 11 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 8 mai 1956.)

M. Legros (Roland), compte tenu de 5 mois 25 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 18 mai 1956.)

M. Vial (André), compte tenu de 5 mois 15 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 29 mai 1956.)

M. Van Nieuwenhuyse (Roger), compte tenu d'une réduction de 15 jours, de 3 mois 14 jours de majoration pour services militaires et de 1 an de bonification pour services militaires, majoration et bonification épuisées.

(A dater du 1er juin 1956.)

M. Jacquemard (Georges), (réduction: 4 mois).

(A dater du 26 juin 1956.)

M. Bourdarie (Jacques).

(A dater du 19 juillet 1956.)

M. Menezo (André), compte tenu de 5 mois 20 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 1er août 1956.)

M. Martin (Jean-Joël), compte tenu d'une réduction de 2 mois et de 9 mois 15 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 28 août 1956.)

M. Mengarduque (René), compte tenu de 2 mois 5 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 16 septembre 1956.)

MM. Delhorbe (Pierre) (réduction: 15 jours).
Philippe (Jean), compte tenu d'une réduction de 15 jours et de 6 mois 14 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 26 septembre 1956.)

M. Bibaut (Armand), compte tenu de 1 mois 7 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 1er octobre 1956.)

MM. Bazin (Jean), Garnier (Gilbert).
Le Balier (Claude), compte tenu de 6 mois 14 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.
Lemaire (André-Bernard), compte tenu de 9 mois 15 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.
Magnan (Jean).
Monnerie (Jean), compte tenu de 6 mois 14 jours de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 6 octobre 1956.)

M. Lojean (Michel) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 17 octobre 1956.)

M. Dewitte (André), compte tenu d'une réduction de 15 jours et de 1 jour de bonification pour services militaires, bonification épuisée.

(A dater du 10 novembre 1956.)

M. Laumonier (René) (réduction: 15 jours).

(A dater du 11 novembre 1956.)

M. Franc (Claude-André).

(A dater du 12 novembre 1956.)

M. Farenc (Pierre-Marcel).

(A dater du 29 novembre 1956.)

M. Lanquette (André).

(A dater du 1er décembre 1956.)

M. Malandain (Bernard).

Adjoints techniques 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1956.)

MM. Reinneville (Pierre).
Combe (Jean-Baptiste) (réduction: 3 jours).
Hustache (Georges) (réduction: 3 jours).
Morin (Charles) (réduction: 3 jours).
Trigaux (Michel) (réduction: 3 jours).

(A dater du 4 janvier 1956.)

MM. Bourgoin (André).
Richoux (Robert) (réduction: 1 mois).

(A dater du 10 janvier 1956.)

M. Robini (Robert), compte tenu de 3 ans de bonification pour services militaires, bonification restant à utiliser: 1 an 4 mois 28 jours.

(A dater du 4 février 1956.)

M. Charreyron (Jean) (réduction: 1 mois).

(A dater du 6 février 1956.)

M. Cotelle (Jean) (réduction: 2 mois 15 jours).

(A dater du 15 février 1956.)

M. Boucau (Christian).

(A dater du 19 février 1956.)

M. Renaudin (Michel) (réduction: 15 jours).

(A dater du 17 avril 1956.)

M. Bourdarias (Jacques).

(A dater du 19 avril 1956.)

M. Parietti (Jean).

(A dater du 5 mai 1956.)

M. Mouton (André).

(A dater du 1er juin 1956.)

M. de Kermadec (Léon).

(A dater du 18 juin 1956.)

M. Boulfroy (Henri).

(A dater du 2 juillet 1956.)

M. Arduin (Charles).

(A dater du 20 juillet 1956.)

M. Charderon (Robert) (réduction: 3 mois).

Adjoints techniques principaux 5e échelon.

(A dater du 1er janvier 1956.)

MM. Brun (Auguste).
Jung (Jean) réduction: 2 jours).
Haag (Jean-Pierre) (réduction: 1 mois 14 jours).
Ladenise (René) (réduction: 6 mois).
Loyher (Pierre) (réduction: 19 jours).
Ringot (Roger) (réduction: 4 mois).
Zimmermann (Jean) (réduction: 3 mois 9 jours).
Zwingelstein (Yvan) (réduction: 12 jours).

(A dater du 7 janvier 1956.)

M. Seguy (Maurice) (réduction: 4 mois).

(A dater du 14 janvier 1956.)

M. Maire (Gilbert) (réduction: 2 mois).

(A dater du 16 janvier 1956.)

M. Thiebault (Roger) (réduction: 5 mois 15 jours).

(A dater du 18 janvier 1956.)

M. Sabatier (Louis) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 21 janvier 1956.)

M. Savy (Marcel).

(A dater du 1er février 1956.)

MM. Courgenoult (Robert) (réduction: 5 mois).
Warcoin (Abel) (réduction: 5 mois).

(A dater du 4 février 1956.)

M. Giraud (Yves) (réduction: 2 mois).

(A dater du 6 février 1956.)

M. Chavagneux (Joseph).

(A dater du 7 février 1956.)

M. Treber (Charles) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 16 février 1956.)

MM. Piller (Georges) (réduction: 4 mois 15 jours).
Pougatch (Boris) (réduction: 4 mois 15 jours).

(A dater du 24 février 1956.)

M. Mazenq (Jean) (réduction: 15 jours).

(A dater du 28 février 1956.)

MM. Coydon (Jean) (réduction: 2 mois).
Evrard (Jacques) (réduction: 2 mois).
Jeudy (Yves)

(A dater du 29 février 1956.)

M. Piat (Jean) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 1er mars 1956.)

MM. Ledoux (Michel) (réduction: 4 mois).
Magniez (Robert) (réduction: 4 mois).

(A dater du 6 mars 1956.)

MM. Garceau (Joseph-Robert) (réduction: 2 mois).
Martin (Joseph).

(A dater du 11 mars 1956.)

M. Lecoq (Roger) (réduction: 15 jours).

(A dater du 12 mars 1956.)

M. Dubut (Roland) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 15 mars 1956.)

M. Richeveux (Jacques).

(A dater du 16 mars 1956.)

MM. Bonnet (Georges) (réduction: 3 mois 15 jours).
Lacroix (Charles-Christian).
Morin (Pierre) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 19 mars 1956.)

M. Navarro (René) (réduction: 4 mois 15 jours).

(A dater du 20 mars 1956.)

M. Laur (Michel) (réduction: 1 mois).

(A dater du 22 mars 1956.)

M. Legendre (Henri).

(A dater du 29 mars 1956.)

M. Brunati (Louis).

(A dater du 1er avril 1956.)

MM. Carriere (André).
Godier (Robert) (réduction: 3 mois).
Gravier (André-Roger) (réduction: 3 mois).
Le Pecheur (Pierre) (réduction: 4 mois).

(A dater du 7 avril 1956.)

M. Devillaz (Edouard).

(A dater du 12 avril 1956.)

M. Roux (Lucien).

(A dater du 16 avril 1956.)

MM. Borie (Jean) (réduction: 2 mois 15 jours).
Bouche (Pierre) (réduction: 4 mois 15 jours).
Gilbert (Guy) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 17 avril 1956.)

M. Bonneau (Emile).

(A dater du 19 avril 1956.)

M. Lasgourgues (Marc) (réduction: 2 mois).

(A dater du 25 avril 1956.)

MM. Auge (André) (réduction: 2 mois 15 jours).
Pinot (André) (réduction: 15 jours).

(A dater du 26 avril 1956.)

M. Vandeswalme (Bernard) (réduction: 15 jours).

(A dater du 1er mai 1956.)

MM. Le Hureau (Robert) (réduction: 2 mois).
Michel (Jean) (réduction: 2 mois).
Walhein (Georges) (réduction: 4 mois).

(A dater du 3 mai 1956.)

M. Juste (Claude).

(A dater du 6 mai 1956.)

M. Gimonet (Jean).

(A dater du 9 mai 1956.)

M. Rudier (Richard) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 10 mai 1956.)

M. Paris (Lucien).

(A dater du 11 mai 1956.)

M. Durocher (Maurice).

(A dater du 13 mai 1956.)

MM. Ballet (Jean) (réduction: 2 mois).
Cantin (Michel) (réduction: 2 mois 15 jours).

(A dater du 15 mai 1956.)

M. Laidet (Jean) (réduction: 4 mois 15 jours).

(A dater du 16 mai 1956.)

MM. Cadic (Marcel) (réduction: 2 mois 15 jours).
Godon (Marc) (réduction: 4 mois 15 jours).
Lamblin (Philippe) (réduction: 1 mois 15 jours).
Loiseaux (René).
Montagnes (Max) (réduction: 1 mois 15 jours).
Pasdeloup (Jean) (réduction: 1 mois 15 jours).
Robert (Jean-Paul).
Storck (Norbert) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 18 mai 1956.)

M. Albinet (Maurice) (réduction: 1 mois).

(A dater du 24 mai 1956.)

MM. Lefrais (Raymond) (réduction: 1 mois).
Letellier (Raymond).

(A dater du 26 mai 1956.)

M. Paris (Jean) (réduction: 2 mois).

(A dater du 1er juin 1956.)

MM. Chalvidan (Marcel) (réduction: 2 mois).
Fauchoux (René) (réduction: 1 mois).
Monin (Paul) (réduction: 1 mois).
Niel (Gérard) (réduction: 2 mois).
Sahy (Bernard) (réduction: 1 mois).

(A dater du 5 juin 1956.)

MM. Derain Robert).
Montauban (Henri) (réduction: 4 mois).

(A dater du 7 juin 1956.)

M. Domergue (André).

(A dater du 9 juin 1956.)

M. Cadic (Jules) (réduction: 15 jours).

A dater du 10 juin 1956.)

M. Donval (Stanislas) (réduction: 15 jours).

(A dater du 13 juin 1956).

MM Fleuriet (Louis).
Lizabault (Jacques) (réduction: 3 mois).

(A dater du 15 juin 1956.)

M. Hierso (Roland) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 16 juin 1956.)

MM. Lagoutiere (Jean) (réduction: 1 mois 15 jours).
Lidove (Jean) (réduction: 15 jours).

(A dater du 22 juin 1956.)

M. Ghiles (Jean).

(A dater du 26 juin 1956.)

M. Masson (André).

(A dater du 27 juin 1956.)

M. Jubin (Henri) (réduction: 2 mois 15 jours).

(A dater du 30 juin 1956.)

M. Leveque (Robert) (réduction: 2 mois).

(A dater du 1er juillet 1956.)

MM. Antonelli (François) (réduction: 1 mois).
Berteaux (Claude) (réduction: 1 mois).
Bordarier (Emilien) (réduction: 2 mois).
Collet (Roger) (réduction: 2 mois).
Contamine (Raymond) (réduction: 1 mois).
Demard (Michel) (réduction: 15 jours, majorations des délais d'avancement: 15 jours).
Mme Endinger (Marie) (réduction: 1 mois).
MM. Roussel (Paul).
Thieffin (Roger).

(A dater du 5 juillet 1956.)

M. Porcheron (Pierre) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 15 juillet 1956.)

MM. Bruere (Jacques) (réduction: 2 mois).
Joseph (René) (réduction: 2 mois 15 jours).

(A dater du 16 juillet 1956.)

MM. Ange (Henri) (réduction: 2 mois 15 jours).
Coudert (Robert) (réduction: 1 mois 15 jours).
Sejeau (Jean) (réduction: 15 jours).
Wacheux (Daniel) (réduction: 15 jours).

(A dater du 17 juillet 1956.)

M. Loubet (Raymond) (réduction: 3 mois).

(A dater du 19 juillet 1956.)

M. Leydier (Pierre) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 25 juillet 1956.)

M. Reininger (Eugène).

(A dater du 27 juillet 1956.)

M. Delaveau (Jean) (réduction: 1 mois).

(A dater du 30 juillet 1956.)

MM. Couton (Jean) (réduction: 15 jours).
Jamin (Jean) (réduction: 3 mois 15 jours).

(A dater du 1er août 1956.)

MM. Beraudy (Pierre) (réduction: 2 mois).
Delet (Augustin) (réduction: 4 mois 15 jours).
Marlangue (Serge).

(A dater du 3 août 1956.)

M. Labesse (Jean) (réduction: 2 mois 15 jours).

(A dater du 4 août 1956).

M. Magnien (Charles).

(A dater du 7 août 1956.)

M. Chapdelaine (Jacques).

(A dater du 11 août 1956.)

M. Boige (Marcel).

(A dater du 15 août 1956.)

M. Lemahieu (Louis) (majoration des délais d'avancement: 15 jours).

(A dater du 16 août 1956.)

M. Santucci (Roger) (réduction: 15 jours).

(A dater du 24 août 1956.)

M. Bachelet (André).

(A dater du 26 août 1956.)

M. Jacquot (Maurice) (réduction: 1 mois).

(A dater du 27 août 1956.)

Mme Poirot (Marie-Noelle) (réduction: 15 jours, majoration des délais d'avancement: 1 mois).

(A dater du 1er septembre 1956.)

MM. Boudry (Maurice).
Duhamel (Jacques) (réduction: 2 mois).
Jacolot (Jean-Marie) (réduction: 1 mois).
Jean (Marcel) (réduction: 3 mois).

(A dater du 3 septembre 1956.)

M. Guillon (Jacques) (réduction: 3 mois).

(A dater du 4 septembre 1956.)

M. Vingert (Lucien) (réduction: 2 mois).

(A dater du 5 septembre 1956.)

M. Dumas (Gaston).

(A dater du 13 septembre 1956.)

M. Geoffray (Emile) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 14 septembre 1956.)

MM. Billiotte (Jean-Claude).
Duclay (Jacques) (réduction: 3 mois).
Gassiot (Jean).

(A dater du 15 septembre 1956.)

MM. Millienne (Frédéric) (réduction: 3 mois 15 jours).
Proust (Christian) (réduction: 15 jours).

(A dater du 16 septembre 1956.)

MM. Batisse (Lucien) (réduction: 3 mois).
Blanc (Raphaël) (réduction: 15 jours).
Bonnange (Jacques) (réduction: 15 jours).
Desmoulins (Jean) (réduction: 15 jours).
Pierre (Georges).

(A dater du 25 septembre 1956.)

M. Lecas (Guy) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 26 septembre 1956.)

M. Riou (Antoine).

(A dater du 30 septembre 1956.)

MM. Gavens (Henri).
Roche André).

(A dater du 1er octobre 1956.)

MM. Barriere (Louis).
Clemendot (Albert).
Gremy (Serge) (réduction: 2 mois 15 jours).
Scotto (Jean) (réduction: 1 mois).

(A dater du 9 octobre 1956.)

M. Prouveur (Claude).

(A dater du 11 octobre 1956.)

M. Chamak (Georges).

(A dater du 13 octobre 1956.)

M. Sagette (André) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 15 octobre 1956.)

MM. Pene (Jean) (réduction: 15 jours).
Travers (Martial) (réduction: 15 jours).

(A dater du 16 octobre 1956.)

MM. Dethorey (Georges) (réduction: 15 jours).
Rousier (Gérard) (réduction: 15 jours).

(A dater du 21 octobre 1956.)

M. Labyre (Pierre) (réduction: 1 mois).

(A dater du 25 octobre 1956.)

M. Deron (Edouard).

(A dater du 30 octobre 1956.)

MM. Cheziemas (André).
Guerin (Jean) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 1er novembre 1956.)

MM. Hoyer (Albert).
Malaurie (Jacques).
Marie (Maurice).
Salelles (Jean) (réduction: 1 mois 15 jours).

(A dater du 5 novembre 1956.)

M. Conan (Louis) (réduction: 1 mois).

(A dater du 7 novembre 1956.)

Mme Gauller (Suzanne) (réduction: 1 mois).

(A dater du 11 novembre 1956.)

MM. Audubert (Henri).
Bardon (Pierre).
Demonceaux (Robert).
Gevret (Henri).
L'Hopitalier (André).
Raitiere (André).

(A dater du 16 novembre 1956.)

M. Vidal (Raymond) (réduction: 1 mois).

(A dater du 22 novembre 1956.)

M. Gauthier (Robert).

(A dater du 23 novembre 1956.)

M. Lebrun (Henri).

(A dater du 24 novembre 1956.)

M. Delaitre (Robert).

(A dater du 26 novembre 1956.)

M. Nou (Roger).

(A dater du 1er décembre 1956.)

MM. Buisson (Bernard).
Buon (Constant).
Marion (Elie) (réduction: 15 jours).

(A dater du 13 décembre 1956.)

MM. Cros (Louis).
Trumet (Jack).

(A dater du 14 décembre 1956.)

M. Mathieu (Jean-Jacques).

(A dater du 16 décembre 1956.)

M. Merveille (René).

(A dater du 26 décembre 1956.)

M. Schwartz (Jean-Marie).

(A dater du 30 décembre 1956.)

M. Biren (René).

(A dater du 31 décembre 1956.)

M. Agnel (Régis).

Adjoints techniques principaux 6e échelon.

(A dater du 16 janvier 1956.)

M. Carlotti (Antoine).

(A dater du 8 février 1956.)

M. Olivier (Raoul), compte tenu de 5 mois 13 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 22 février 1956.)

M. Boudoux (André), compte tenu de 4 mois 29 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 19 mars 1956.)

M. Bourseul (Jean).

(A dater du 30 mars 1956.)

M. Martinez (José), compte tenu de 3 mois 21 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 1er avril 1956.)

MM. Caroff (Jean), Chedhomme (Claude), Gaydu Sadi.

(A dater du 3 avril 1956.)

M. Ruiz (Alfred), compte tenu de 3 mois 18 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 10 avril 1956.)

M. Dejardin (Jean), compte tenu de 3 mois 11 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 17 avril 1956.)

M. Lecoustumer (Georges), compte tenu de 3 mois 4 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 29 avril 1956.)

M. Roudier (Georges), compte tenu de 2 mois 22 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 2 mai 1956.)

M. Bayle (François), compte tenu de 2 mois 19 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 7 mai 1956.)

M. Maille (Louis), compte tenu de 2 mois 14 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 24 mai 1956.)

M. Leducq (Charles), compte tenu de 1 mois 27 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 1er juin 1956.)

M. Ferrari (Maurice).

(A dater du 7 juin 1956.)

M. Pruvost (André), compte tenu de 1 mois 14 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 24 juin 1956.)

M. Hamed (André), compte tenu de 27 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 26 juin 1956.)

MM. Demma (Edouard), compte tenu de 25 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.
Garrait (Pierre), compte tenu de 25 jours de majoration pour services militaires, majoration épuisée.

(A dater du 3 août 1956.)

M. Azoulay (Léon).

(A dater du 15 août 1956.)

M. Heinen (Henri).

(A dater du 16 août 1956.)

MM. Darnois (Georges), Martin (Roger), Ohlmann (Joseph).

(A dater du 20 août 1956.)

MM. Baratin (Gilbert), Chauvet (Pierre).

(A dater du 1er octobre 1956.)

M. Fraysse (Marcel).

(A dater du 11 octobre 1956.)

M. Caliez (Roger).

(A dater du 16 octobre 1956.)

M. Boivert (Paul).

(A dater du 26 octobre 1956.)

M. Vivier (André).

(A dater du 1er novembre 1956.)

M. Joliette (Maurice).

(A dater du 7 novembre 1956.)

M. Giry (Maurice).

(A dater du 26 novembre 1956.)

M. Claude (Henri).

(A dater du 28 novembre 1956.)

M. Capieu (Jacques).

Adjoints techniques principaux 7e échelon.

(A dater du 1er janvier 1956.)

MM. Blanc (Alexandre), compte tenu d'un réduction de 1 mois 1 jour.
Gonthard (Edmond), compte tenu d'une réduction de 5 jours et d'une majoration pour services militaires de 15 jours. Majoration épuisée.
Lecerf (André), compte tenu d'une réduction de 11 jours et d'une majoration pour services militaires de 9 jours, majoration épuisée.
Morant (Jean) (réduction 1 mois 3 jours).

(A dater du 10 janvier 1956.)
M. Sylvestre (Raymond) (réduction 2 mois 15 jours).

(A dater du 14 février 1956.)
M. Cadiou (Louis).

(A dater du 16 février 1956.)
M. Coti (Louis).

(A dater du 22 février 1956.)
M. Devillers (Henri) (réduction 1 mois).

(A dater du 23 février 1956.)
M. Ambard (Francis).

(A dater du 21 mars 1956.)
M. Coursoi (Jean-Louis).

(A dater du 16 avril 1956.)
M. Lebars (Eugène) (réduction 1 mois).

(A dater du 28 avril 1956.)
M. Moriconi (Ange) (réduction 2 mois 15 jours).

(A dater du 29 avril 1956.)
M. Mariani (Bonaventure) (réduction 3 mois).

(A dater du 15 juin 1956.)
M. Marchadier (Daniel).

(A dater du 26 juin 1956.)
M. Le Bihan (Joseph).

(A dater du 8 juillet 1956.)
M. Collins (Max) (réduction 2 mois).

(A dater du 9 juillet 1956.)
M. Bony (Max) (réduction 1 mois).

(A dater du 16 juillet 1956.)
M. Pietri Marc).

(A dater du 30 juillet 1956.)
M. Chiche (Joseph).

(A dater du 2 août 1956.)
M. Baumlin (Erwin).

(A dater du 3 août 1956.)
M. Sautivet (Georges) (réduction 3 mois 15 jours).

(A dater du 20 août 1956.)
M. Sasso (Louis) (réduction 1 mois 15 jours).

(A dater du 22 septembre 1956.)
MM. Boisdron (Robert).
Miquel (Pierre) (réduction 15 jours).

(A dater du 3 novembre 1956.)
M. Arveuf (Alfred).

(A dater du 15 novembre 1956.)
M. Bellague (Maurice) (réduction 1 mois).

(A dater du 14 décembre 1956.)
M. Martz (Charles) (réduction 15 jours).

Adjoints techniques principaux 8e échelon.

(A dater du 21 janvier 1956.)
M Lenoir (Bernard).

(A dater du 28 octobre 1956.)
M. Chesneau (Jacques) (réduction 2 mois).

Par arrêté en date du 21 janvier 1957, MM. de Vries (Michel) et Roumajon (Georges), élèves ingénieurs des travaux de la navigation aérienne (branche télécommunications et signalisation), sont nommés ingénieurs adjoints des travaux de la navigation aérienne, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 18 octobre 1956.

La durée des bonifications d'ancienneté utilisables pour l'avancement des intéressés sera fixée lorsqu'ils auront rempli leurs obligations militaires.

Par arrêté en date du 21 janvier 1957, les élèves ingénieurs des travaux de la navigation aérienne (branche exploitation et circulation aérienne) dont les noms suivent sont nommés ingénieurs adjoints des travaux de la navigation aérienne, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant, à compter des dates ci-après:

1er octobre 1956.
M. Ayoun (Robert).

18 octobre 1956.
MM. Moitier (François), Lalande (Jean), Houdaille (Joël), Dulac (Jacques), Gauthier (Hervé), Lefebvre (Camille).

La durée des bonifications et majorations d'ancienneté pour services militaires actifs de guerre et de résistance utilisables pour l'avancement de MM. Ayoun et Lefebvre est fixée comme suit:

M. Ayoun (Robert). Bonifications: 2 ans 4 mois 14 jours; majorations de résistance: 1 an 1 mois 15 jours; majorations de guerre 1939/1945: 2 mois 27 jours. Total: 3 ans 8 mois 26 jours.

M. Lefebvre (Camille). Bonifications : 1 an 5 mois 9 jours.

M. Ayoun est promu.

Au 2e échelon de son grade à dater du 1er octobre 1956, compte tenu d'un an de bonifications (bonifications et majorations restant à utiliser: 2 ans 8 mois 26 jours);

Au 3e échelon de son grade à dater du 1er octobre 1956, compte tenu de 2 ans de bonifications et majorations (majorations restant à utiliser: 8 mois 26 jours).

M. Lefebvre est promu au 2e échelon de son grade à dater du 18 octobre 1956, compte tenu d'un an de bonifications (bonifications restant à utiliser: 5 mois 9 jours).

La durée des bonifications d'ancienneté utilisables pour l'avancement des autres ingénieurs précités sera fixée lorsqu'ils auront rempli leurs obligations militaires.

Par arrêté en date du 28 janvier 1957, en application de l'article L. 6, 2e alinéa, du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Gatel (René), agent principal de la navigation aérienne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 23 janvier 1957

Par arrêté en date du 30 janvier 1957, la démission présentée par M. Boulfroy (Henri), adjoint technique de la météorologie, est acceptée à compter du 1er février 1957.

Par arrêté en date du 31 janvier 1957, en exécution du tableau d'avancement fixé pour la période comprise entre le 1er juillet 1956 et le 30 juin 1957, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux classes, grades et dates ci-après:

AVANCEMENT DE CLASSE

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 2e classe.

(Choix). M. Barbat (Pierre), à dater du 18 janvier 1957, compte tenu de 1 an 1 mois 27 jours de services militaires et 6 mois 20 jours de majorations. Services militaires et majorations épuisés.
(Choix). M. Cailleau (Claude), à dater du 23 janvier 1957.
Ancienneté (choix). M. Figuer (Paul), à dater du 3 février 1957.
(Choix). M. Hessloelh (Frédéric), à dater du 28 février 1957.
(Choix). M. Gaucher (Louis), à dater du 6 mars 1957.
Ancienneté (choix). M. Brunet (Robert), à dater du 23 mars 1957.

Ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 1re classe.

(Choix). M. Thomas (Henri), à dater du 3 janvier 1957, compte tenu de 7 mois 17 jours de majorations. Majorations épuisées.
(Choix). M. Bizeray (Lucien), à dater du 4 janvier 1957.
Ancienneté (choix). M. Berjoan (Roland), à dater du 9 janvier 1957, compte tenu de 8 mois 26 jours de services militaires. Services militaires épuisés.
(Choix). M. Vielpeau (René), à dater du 19 janvier 1957.
(Choix). M. Laveissière (Jacques), à dater du 19 janvier 1957.
Ancienneté (choix). M. Medori (François), à dater du 24 janvier 1957, compte tenu de 6 mois 26 jours de majorations. Majorations épuisées.
(Choix). M. Marchini (Joseph), à dater du 27 mars 1957, compte tenu de 3 mois 23 jours de majorations. Majorations épuisées.

AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieurs des travaux météorologiques de 4e classe.
(Uniquement au choix.)

MM. Hillion (Paul), Baecheroot (Pierre), Ferrez (Henri), à dater du 1er janvier 1957.
M. Pietri (Jean-Baptiste), à dater du 5 janvier 1957.
M. Gasparini (Jules), à dater du 27 janvier 1957.
M. Brossier (François), à dater du 1er février 1957.
M. Collin (Yves), à dater du 10 février 1957.
M. Poirot (Pierre), à dater du 15 février 1957.
M. Jauze (Pierre), à dater du 1er mars 1957.

AVANCEMENT DE CLASSE

Ingénieurs des travaux météorologiques de 3e classe.

(Choix). M. Bordes (Isidore), à dater du 15 janvier 1957.
Ancienneté (choix). M. Lion (Emile), à dater du 19 janvier 1957, compte tenu de 6 mois 12 jours de majorations. Majorations épuisées.
(Choix). M. Brun (André), à dater du 30 janvier 1957.
(Choix). M. Rouanet (Robert), à dater du 1er février 1957.
Ancienneté (choix). M. Caux (Joseph), à dater du 16 février 1957.
(Choix). M. Langlet (François), à dater du 16 février 1957.
(Choix). M. Boisrame (Christian), à dater du 26 février 1957.
Ancienneté (choix). M. Revauger (Jean), à dater du 27 février 1957.

Ingénieurs des travaux météorologiques de 2e classe.

(Choix). M. Voland (Constant), à dater du 16 janvier 1957.
(Choix). M. Genevois (Louis), à dater du 1er février 1957.
Ancienneté (choix). M. Blanc (Humbert), à dater du 8 février 1957.
(Choix). M. Contesse (Georges), à dater du 1er mars 1957.
(Choix). M. Vandenbussche (Michel), à dater du 1er mars 1957.
Ancienneté (choix). M. Veber (Marcel), à dater du 5 mars 1957.
(Choix). M. Chartrel (Henri), à dater du 16 mars 1957.

Ingénieurs des travaux météorologiques de 1re classe.

(Choix). M. Mazel (René), à dater du 28 février 1957.

AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieurs des travaux météorologiques de classe exceptionnelle.
(Uniquement au choix.)

M. Colombani (André), à dater du 1er janvier 1957.
M. Fresnay (Robert), à dater du 1er mars 1957.

Par arrêté du 31 janvier 1957, les fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne bénéficieront, au titre de l'année 1956, d'avancement d'échelon dans les conditions ci-après:

A. — INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Les ingénieurs principaux d'exploitation de la navigation aérienne dont les noms suivent sont promus:

Au 4e échelon.

MM. Bon (Etienne), Paureau (Georges), à dater du 1er octobre 1955.
M. Bertemes (André), à dater du 16 octobre 1955.
M. Duvallet (Roger), à dater du 1er novembre 1955.
M. Premy (René), à dater du 1er décembre 1955.

Au 3e échelon.

M. Le Curieux (Claude), à dater du 16 juillet 1955.
M. Le François (Gilbert), à dater du 16 août 1955.
M. Poumeau (Georges), à dater du 6 octobre 1955.
M. Jacquet (Georges), à dater du 16 octobre 1955.
M. Mansel (Lucien), à dater du 1er décembre 1955.
MM. Audibert (Maurice), Hurpy (Marcel), à dater du 16 décembre 1955.

Au 2e échelon.

M. Gonnet (René), à dater du 1er août 1955.
M. Godchau (André), à dater du 16 octobre 1955.
MM. Martin (Jacques), Casteil (Lucien), à dater du 1er novembre 1955.
MM. Giboulot (Pierre), Muller (Maurice), à dater du 16 novembre 1955.
MM. Ottaviani (Roger), Vayret (Louis), Le Cochennec (Charles), à dater du 16 décembre 1955.

En application des dispositions du décret n° 56-1269 du 12 décembre 1956, les fonctionnaires faisant l'objet de l'article 1er ci-dessus sont nommés et titularisés, à dater du 1er janvier 1956, dans le corps des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux de la navigation aérienne, branche exploitation et circulation aérienne, dans les conditions définies ci-après:

INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Au 8e échelon.

MM. Bon (Etienne), ancienneté du 1er octobre 1955.
Paureau (Georges), ancienneté du 1er octobre 1955.
Bertemes (André), ancienneté du 16 octobre 1955.
Duvallet (Roger), ancienneté du 1er novembre 1955.
Premy (René), ancienneté du 1er décembre 1955.

Au 7e échelon.

MM. Le Curieux (Claude), ancienneté du 16 juillet 1953.
Le François (Gilbert), ancienneté du 16 août 1953.
Poumeau (Georges), ancienneté du 6 octobre 1953.
Jacquet (Georges), ancienneté du 16 octobre 1953.
Mansel (Lucien), ancienneté du 1er décembre 1953.
Audibert (Maurice), ancienneté du 16 décembre 1953.
Hurpy (Marcel), ancienneté du 16 décembre 1953.

Au 6e échelon.

MM. Gonnet (René), ancienneté du 1er août 1953.
Godchau (André), ancienneté du 16 octobre 1953.
Martin (Jacques), ancienneté du 1er novembre 1953.
Casteil (Lucien), ancienneté du 1er novembre 1953.
Giboulot (Pierre), ancienneté du 16 novembre 1953.
Muller (Maurice), ancienneté du 16 novembre 1953.
Ottaviani (Roger), ancienneté du 16 décembre 1953.
Vayret (Louis), ancienneté du 16 décembre 1953.
Le Cochennec (Charles), ancienneté du 16 décembre 1953.

Les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1956 sont abrogées en ce qui concerne les fonctionnaires désignés ci-dessus.

Par arrêté du 31 janvier 1957 les fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs des travaux des télécommunications aériennes bénéficieront, au titre de l'année 1956, d'avancement d'échelon dans les conditions ci-après indiquées.

A. — INGÉNIEURS PRINCIPAUX DES TRAVAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Les ingénieurs principaux des travaux des télécommunications aériennes dont les noms suivent sont promus:

Au 3e échelon.

M. Vergely (René), à dater du 1er octobre 1955.

Au 2e échelon.

MM. Atzel (Georges), Gratioulet (Pierre), à dater du 1er décembre 1955.

En application des dispositions du décret n° 56-1269 du 12 décembre 1956, les fonctionnaires désignés ci-dessus sont nommés et titularisés à dater du 1er janvier 1956 dans le corps des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux de la navigation aérienne « branche télécommunications et signalisation » dans les conditions définies ci-après:

De 7e échelon.

M. Vergely (René), ancienneté du 1er octobre 1953.

De 6e échelon

MM. Atzel (Georges), ancienneté du 1er décembre 1953.
Gratioulet (Pierre), ancienneté du 1er décembre 1953.

Les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1956 sont abrogées en ce qui concerne les fonctionnaires désignés ci-dessus.

Par arrêté du 31 janvier 1957, les fonctionnaires appartenant au corps des contrôleurs des télécommunications aériennes bénéficieront, au titre de l'année 1956, d'avancement d'échelons dans les conditions ci-après:

A. — CONTROLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Les contrôleurs principaux des télécommunications aériennes dont les noms suivent sont promus:

Au 4e échelon.

M. Spiry (René), à dater du 28 novembre 1955.

Au 3e échelon.

M. Siennat (Maurice), à dater du 9 novembre 1955.
M. Besse (Roland), à dater du 16 décembre 1955.

Au 2e échelon.

M. Espinosa (Maximilien), à dater du 1er juillet 1955.
M. Druel (Roger), à dater du 16 août 1955.
M. Vitrolles (Rémy), à dater du 16 septembre 1955.
MM. Corbe (Lucien), Tissot (André), à dater du 16 octobre 1955.
MM. Pouligner (Claude), Royer (Pierre), à dater du 16 décembre 1955.

B. — Contrôleurs des télécommunications aériennes

Les contrôleurs des télécommunications aériennes dont les noms suivent sont promus:

Au 5e échelon.

M. Sallou (Yves), à dater du 16 août 1955.
M. Mariojouls (Jean), à dater du 1er novembre 1955.

En application des dispositions du décret n° 56-1269 du 12 décembre 1956, les fonctionnaires faisant l'objet de l'article 1er ci-dessus sont nommés et titularisés à dater du 1er janvier 1956 dans le corps des adjoints techniques principaux et adjoints techniques de la navigation aérienne « branche télécommunications et signalisation », dans les conditions définies ci-après:

Adjoints techniques principaux de la navigation aérienne

Au 6e échelon.

MM. Spiry (René), ancienneté du 28 novembre 1953.
Siennat (Maurice), ancienneté du 9 novembre 1955.
Besse (Roland), ancienneté du 16 décembre 1955.

Au 5e échelon.

MM. Espinosa (Maximilien), ancienneté du 1er juillet 1953.
Druel (Roger), ancienneté du 16 août 1953.
Vitrolles (Rémy), ancienneté du 16 septembre 1953.
Corbe (Lucien), ancienneté du 16 octobre 1953.
Tissot (André), ancienneté du 16 octobre 1953.
Pouligner (Claude), ancienneté du 16 décembre 1953.
Royer (Pierre), ancienneté du 16 décembre 1953.

Adjoints techniques de la navigation aérienne

Au 4e échelon.

MM. Sallou (Yves), ancienneté du 23 octobre 1955.
Mariojouls (Jean), ancienneté du 1er décembre 1955.

Les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1956 sont abrogées en ce qui concerne les fonctionnaires visés ci-dessus.

Par arrêté du 31 janvier 1957, les fonctionnaires appartenant au corps des contrôleurs de la navigation aérienne bénéficieront, au titre de l'année 1956, d'avancements d'échelon dans les conditions ci-après:

A. — Contrôleurs principaux de la navigation aérienne de classe exceptionnelle

Les contrôleurs principaux de la navigation aérienne de classe exceptionnelle dont les noms suivent sont promus:

Au 2e échelon.

M. Lapierre (Joseph), à dater du 16 septembre 1955.
M. Prudhomme (Raoul), à dater du 1er novembre 1955.

B. — Contrôleurs principaux de la navigation aérienne

Les contrôleurs principaux de la navigation aérienne dont les noms suivent sont promus:

Au 6e échelon.

M. Loeffel (Georges), à dater du 1er septembre 1955.
M. Vincent (Henri), à dater du 1er novembre 1955.
MM. Soleyan (Gilbert), Squiban (Joseph), Dufeil (Roger), à dater du 1er décembre 1955.
M. Brun (Robert), à dater du 16 décembre 1955.

Au 5e échelon.

M. Juif (Marc), à dater du 1er juillet 1955.
M. Bourriez (Jean), à dater du 16 octobre 1955.
M. Larnicol (Pierre), à dater du 1er novembre 1955.
M. Rollot (Etienne), à dater du 1er décembre 1955.
M. Carrière (Lucien), à dater du 16 décembre 1955.

Au 4e échelon.

M. Mathey (Guy), à dater du 16 août 1955.
M. Gauteux (Louis), à dater du 13 octobre 1955.
M. Albanel de La Sablière (Maurice), à dater du 18 octobre 1955.
M. Minier (Jean), à dater du 1er décembre 1955.
MM. Sauvin (Fleury), Disseau (Pierre), à dater du 16 décembre 1955.

Au 3e échelon.

MM. Bouet (Jean), Van Wormoudt (Jacques), à dater du 16 juillet 1955.
M. Katz (Hubert), à dater du 16 août 1955.
MM. Dufour (Roger), Gregogna (Noël) (réduction: 4 mois), Marcaillou (Raymond), à dater du 1er septembre 1955.
MM. Champemont (Georges), Talbot (Georges), à dater du 16 septembre 1955.
M. Cardona (François), à dater du 16 octobre 1955.
M. Rossi (Jean-Baptiste), à dater du 18 octobre 1955.
MM. Roux (Pierre), Nègre (Georges-Ludovic), à dater du 16 novembre 1955
M. Baudoin (Henri), à dater du 1er décembre 1955.

Au 2e échelon.

M. Rossignol (Michel), à dater du 1er octobre 1955.
M. Cerf (Roland), à dater du 16 octobre 1955.
MM. Boulier (Roger), Lefebvre (Georges), Berset (Henri), Lacombe (Roland), Segura (Louis), Deris (Philippe), Barres (André), à dater du 1er décembre 1955.
MM. Corsin (Marcel), Bertrand (Charles), Le Denmat (Roger), Duvigneau (Jean), Leroux (Yves), Veron (Guy), Philippine (Jean-Marie), à dater du 16 décembre 1955

C. — Contrôleurs de la navigation aérienne

Les contrôleurs de la navigation aérienne dont les noms suivent sont promus:

Au 6e échelon.

M. Bouvier (Jean-Louis), à dater du 1er octobre 1955.
M. Peche (Gérard), à dater du 16 octobre 1955.
M. Clermont (Bernard), à dater du 1er novembre 1955.
M. Le Bihan (Robert), à dater du 1er décembre 1955.

Au 5e échelon.

M. Riffault (Gérard), à dater du 1er septembre 1955.
M. Fontaine (Henri-Joseph), à dater du 16 octobre 1955.
M. Arnaud (Germain), à dater du 16 novembre 1955.
MM. Fracisnore (René), Binoche (Philippe), Robichon (Michel), à dater du 1er décembre 1955.
M. Dumon (Gilbert), à dater du 16 décembre 1955.

En application des dispositions du décret n° 56-1269 du 12 décembre 1956, les fonctionnaires désignés ci-dessus sont nommés et titularisés, à dater du 1er janvier 1956, dans le corps des adjoints techniques principaux et adjoints techniques de la navigation aérienne « branche Exploitation et circulation aérienne », dans les conditions définies ci-après:

Adjoints techniques principaux de la navigation aérienne

De classe exceptionnelle, 2e échelon.

MM. Lapierre (Joseph), Prud'homme (Raoul), ancienneté du 1er janvier 1953.

De 7e échelon.

MM. Loeffel (Georges), ancienneté du 1er septembre 1954.
Vincent (Henri), ancienneté du 1er novembre 1954.
Soleyan (Gilbert), ancienneté du 1er décembre 1954.
Squiban (Joseph), ancienneté du 1er décembre 1954.
Dufeil (Roger), ancienneté du 1er décembre 1954.
Brun (Robert), ancienneté du 16 décembre 1954.
Juif (Marc), ancienneté du 1er octobre 1955.
Bourriez (Jean), ancienneté du 23 novembre 1955.
Larnicol (Pierre), ancienneté du 1er décembre 1955.
Rollot (Etienne), ancienneté du 16 décembre 1955.
Carrière (Lucien), ancienneté du 23 décembre 1955.

De 6e échelon.

MM. Mathey (Guy), ancienneté du 16 août 1953.
Gauteux (Louis), ancienneté du 13 octobre 1953.
Albanel de La Sablière (Maurice), ancienneté du 18 octobre 1953
Minier (Jean), ancienneté du 1er décembre 1953.
Sauvin (Fleury), ancienneté du 16 décembre 1953.
Disseau (Pierre), ancienneté du 16 décembre 1953.
Bouet (Jean), ancienneté du 16 juillet 1955.
Van Wormoudt (Jacques), ancienneté du 16 juillet 1955.
Katz (Hubert), ancienneté du 16 août 1955.
Dufour (Roger), ancienneté du 1er septembre 1955.
Gregogna (Noël), ancienneté du 1er septembre 1955.
Marcaillou (Raymond), ancienneté du 1er septembre 1955.
Champemont (Georges), ancienneté du 16 septembre 1955.
Talbot (Georges), ancienneté du 16 septembre 1955.

MM. Cardona (François), ancienneté du 16 octobre 1955.
Rossi (Jean-Baptiste), ancienneté du 18 octobre 1955.
Roux (Pierre), ancienneté du 16 novembre 1955.
Negre (Georges-Ludovic), ancienneté du 16 novembre 1955.
Baudoin (Henri), ancienneté du 1er décembre 1955.

De 5e échelon.

MM. Rossignol (Michel), ancienneté du 1er octobre 1953.
Cerf (Roland), ancienneté du 16 octobre 1953.
Boulier (Roger), ancienneté du 1er décembre 1953.
Lefebvre (Georges), ancienneté du 1er décembre 1953.
Berset (Henri), ancienneté du 1er décembre 1953.
Lacombe (Roland), ancienneté du 1er décembre 1953.
Segura (Louis), ancienneté du 1er décembre 1953.
Deris (Philippe), ancienneté du 1er décembre 1953.
Barres (André), ancienneté du 1er décembre 1953.
Corsin (Marcel), ancienneté du 16 décembre 1953.
Bertrand (Charles), ancienneté du 16 décembre 1953.
Le Denmat (Roger), ancienneté du 16 décembre 1953.
Leroux (Yves), ancienneté du 16 décembre 1953.
Veron (Guy), ancienneté du 16 décembre 1953.
Philippine (Jean-Marie), ancienneté du 16 décembre 1953.
Duvigneau (Jean), ancienneté du 16 décembre 1953.

AJDOINTS TECHNIQUES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 4e échelon.

MM. Bouvier (Jean-Louis), ancienneté du 16 novembre 1954.
Peche (Gérard), ancienneté du 23 novembre 1954.
Clermont (Bernard), ancienneté du 1er décembre 1954.
Le Bihan (Robert), ancienneté du 16 décembre 1954.
Riffault (Gérard), ancienneté du 1er novembre 1955.
Fontaine (Henri-Joseph), ancienneté du 23 novembre 1955.
Arnaud (Germain), ancienneté du 8 décembre 1955.
Pracisnore (René), ancienneté du 16 décembre 1955.
Binoche (Philippe), ancienneté du 16 décembre 1955.
Robichon (Michel), ancienneté du 16 décembre 1955.
Dumon (Gilbert), ancienneté du 23 décembre 1955.

Les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1956 sont abrogées, en ce qui concerne les fonctionnaires visés ci-dessus.

Institut géographique national.

Par arrêté en date du 9 janvier 1957, M. Aubertin (René), ingénieur ordinaire géographe de 1re classe, en service à l'annexe de l'institut géographique national au Maroc, est nommé régisseur d'avances à cette annexe, en remplacement de M. Malis, ingénieur des travaux géographiques de l'Etat, décédé.

Cette disposition prendra effet à compter du 10 janvier 1957.

En cas d'empêchement de M. Aubertin, M. Jouret (René), adjoint technique principal de 1re classe, a qualité pour remplir en son lieu et place les fonctions de régisseur d'avances.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;

Vu le rapport en date du 28 décembre 1956 de l'ingénieur en chef de la 1re circonscription électrique;

Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de déplacement sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres des trois lignes aériennes 33 kV suivantes:

Creney—Fouchères;
Creney—La Folie;
Double dérivation de Saint-Parres-aux-Tertres (Aube).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;

Vu le rapport en date du 12 janvier 1957 de l'ingénieur en chef de la 1re circonscription électrique;

Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de l'ensemble de la ligne de transport d'énergie électrique à 90 kV Villejust—Arpajon—Bellevue (Seine-et-Oise).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Comité technique consultatif d'importation des industries du verre.

Par arrêté en date du 12 février 1957:

M. Jacques Chaudron, des cristalleries de Choisy-le-Roi, est nommé membre suppléant du comité technique consultatif d'importation des industries du verre, en remplacement de M. Georges Mougne, décédé.

M. Henri Londoche, secrétaire général du syndicat des grossistes en matériel électrique de la région parisienne, et M. André Bassompierre, chef du service « programmes » aux établissements Claude-Paz et Visseaux, sont nommés membres suppléants dudit comité, en remplacement de MM. Lunel et Planchon, démissionnaires.

AGRICULTURE

Irrigation des vignes cultivées en terrain sec.

Le ministre résidant en Algérie, le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation et à l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production vitricole, et spécialement son article 40;

Vu le décret n° 54-437 du 16 avril 1954 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut des vins de consommation courante;

Vu l'arrêté du 3 juin 1955 relatif à l'irrigation des vignes;

Vu l'arrêté du 4 juin 1955 relatif à l'irrigation des vignes cultivées en terrain sec;

Vu les propositions de l'institut des vins de consommation courante,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 4 juin 1955 relatif à l'irrigation des vignes cultivées en terrain sec est modifié de la façon suivante:

« Nonobstant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 3 juin 1955, l'irrigation des vignes est autorisée immédiatement après la vendange pour les vignobles des communes des départements algériens dont les interlignes sont occupés par des cultures maraîchères d'hiver ».

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 4 juin 1955 précité est abrogé.

Art. 3. — Les autorisations prévues à l'article 2 de l'arrêté du 4 juin 1955 précité entraînent la renonciation au bénéfice des dispositions de l'article 4 du code du vin et de l'article 20 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 relatif à l'usage de la concentration.

Art. 4. — Le gouverneur général de l'Algérie, le directeur de la production agricole, les préfets, sous-préfets, commandants de gendarmerie, commissaires centraux et commissaires de police, officiers de police judiciaire et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 janvier 1957.

Pour le ministre résidant en Algérie et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
ANDRÉ NEURISSE.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Charges et produits de la caisse nationale de crédit agricole pour 1957.

Aux termes d'un arrêté en date du 25 janvier 1957, pris sous la signature du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'agriculture, les prévisions de charges et produits de la caisse nationale de crédit agricole ont été fixées à 9.257.562.000 F pour les charges et à 10.056.411.000 F pour les produits.

Rémunération et conditions de recrutement de personnels contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur agricole.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956;

Vu le décret du 7 septembre 1956 pris en application de l'article 26 de la loi susvisée;

Vu le décret n° 51-1129 du 26 septembre 1951 portant majoration des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat, et notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1957 relatif à la rémunération et aux conditions de recrutement de certains personnels contractuels des établissements d'enseignement agricole du second degré,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 7 janvier 1957 susvisé sont applicables aux agents contractuels des établissements d'enseignement supérieur agricole, sous réserve des dispositions ci-après propres aux bibliothécaires contractuels.

Art. 2. — Les indices de référence servant au calcul de la rémunération des bibliothécaires contractuels sont fixés comme suit:

Indice moyen:		Indice maximum:	
Net	330	Net	410
Brut	415	Brut	530

Art. 3. — Les bibliothécaires contractuels sont recrutés sur titres parmi les titulaires d'une licence ou d'un titre équivalent et du diplôme supérieur de bibliothécaire ou, à défaut du diplôme technique de bibliothécaire. Ils doivent, en outre, justifier de leur spécialisation en agriculture par la production de travaux personnels en ce domaine.

Art. 4. — Le directeur de l'enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN BRACHARD.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Commission consultative des marchés du ministère de l'agriculture.

Par arrêté du 7 février 1957:

Sont nommés membres titulaires de la commission consultative des marchés du ministère de l'agriculture:

MM.
Deschamps, conseiller d'Etat, président.
Rendu, inspecteur général des finances, vice-président.
Benoist, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Tatareau, commissaire aux prix.
Charmeil, conseiller maître à la cour des comptes, contrôleur financier.
Dauthy, chef de service de l'administration générale et du personnel.
Du Vachat, conservateur des eaux et forêts.
Eynard, ingénieur en chef du génie rural.
Govin, ingénieur en chef du génie rural.
Clement, administrateur civil à la direction générale de l'agriculture.

Sont nommés membres suppléants de la commission consultative des marchés du ministère de l'agriculture:

MM.
Fredet, inspecteur des finances.
Lagaillarde, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Faucher, commissaire aux prix.
Reilhac, contrôleur financier adjoint.
Guedron, sous-directeur au service de l'administration générale et du personnel.
Heitz, ingénieur des eaux et forêts.
Costaz, ingénieur en chef du génie rural.
Bourgeois, ingénieur du génie rural.
Mlle Pinet, agent supérieur à la direction générale de l'agriculture.

M. Rigaud, auditeur au conseil d'Etat, est chargé des fonctions de rapporteur auprès de la dite commission.

L'arrêté du 10 août 1953 nommant les membres de la commission consultative des marchés du ministère de l'agriculture et les arrêtés des 30 décembre 1953, 14 octobre 1955 et 23 janvier 1956 qui l'ont modifié sont abrogés.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques et substitution de circonscriptions de taxe nouvelles à des circonscriptions cantonales.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu l'article 2 du décret n° 53-98 du 10 février 1953 portant définition du réseau téléphonique local;

Vu les articles 1er et 5 du décret n° 56-823 du 14 août 1956;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1956 et les arrêtés subséquents portant répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques,

Arrête:

Art. 1er. — Sont groupés en une même circonscription de taxe téléphonique ayant pour chef-lieu:

GUADELOUPE

La Basse-Terre. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire des cantons de la Basse-Terre, Bouillante, Capesterre-de-Guadeloupe, Deshaies, Pointe-Noire, Saint-Claude, Vieux-Habitants, Trois-Rivières.

Pointe-à-Pitre. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire des cantons des Abymes, de Baie-Mahault, du Gosier, du Lamentin, de Petit-Bourg, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Sainte-Anne, Saint-François, Sainte-Rose.

Iles-Saintes. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire du canton des Iles-Saintes.

Marie-Galante. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire des cantons de Grand-Bourg, Capesterre-de-Marie-Galante, Saint-Louis.

La Désirade. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire du canton de la Désirade.

Saint-Barthélémy. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire du canton de Saint-Barthélémy.

Saint-Martin. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire du canton de Saint-Martin.

MARTINIQUE

Fort-de-France. — L'ensemble des réseaux téléphoniques situés sur le territoire du département de la Martinique.

RÉUNION

Saint-Denis. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire des cantons de Bras-Panon, Plaine-des-Palmiles, la Possession, du Port, de Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Sainte-Marie, Saint-Leu, Saint-Paul, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Salazie, Trois-Bassins.

Saint-Pierre. — Les réseaux téléphoniques situés sur le territoire des cantons des Avirons, d'Entre-Deux, d'Etang-Salé, de Petite-Ile, de Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Philippe et du Tampon.

Art. 2. — Les circonscriptions de taxe suivantes, définies par l'arrêté du 12 septembre 1956 et les arrêtés subséquents portant répartition des réseaux en circonscriptions de taxe téléphoniques sont substituées, à partir du 28 février 1957, aux circonscriptions de taxe correspondantes actuelles:

DÉPARTEMENTS	CIRCONSCRIPTIONS DE TAXE
Guadeloupe	La Basse-Terre, la Désirade, Iles-Saintes, Pointe-à-Pitre, Marie-Galante, Saint-Barthélémy, Saint-Martin.
Martinique	Fort-de-France.
Réunion	Saint-Denis, Saint-Pierre.
Ain	Ambérieu-en-Bugey.
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence, Arles, Châteaurenard, Marseille, Salon-de-Provence.
Calvados	Bayeux, Lisieux.
Cantal	Auriac, Mauriac, Saint-Flour.
Charente-Maritime	Royan.
Eure	Bernay, Pont-Audemer.
Garonne (Haute-)	Saint-Gaudens.
Gers	Auch, Nogaro.
Indre	Argenton-sur-Creuse, Châteauroux, la Châtre.
Indre-et-Loire	Chinon.
Loire-Inférieure	Blain, Nantes, Pornic, Saint-Nazaire.
Maine-et-Loire	Angers, Cholet.
Orne	Alençon, Mortagne.
Pyrénées (Basses-)	Bayonne, Saint-Jean-de-Luz.
Pyrénées (Hautes-)	Argelès-Gazost, Lannemezan, Tarbes.
Rhône	Lyon.
Sarthe	Beaumont-sur-Sarthe, le Mans.
Seine-Maritime	Fécamp, Saint-Valery-en-Caux.
Tarn	Albi, Castres, Gaillac.
Vendée	Challans, les Herbiers.
Vienne	Loudun, Montmorillon, Poitiers.
Vienne (Haute-)	Bellac.

Art. 3. — Le réseau de Vallabrègues du canton de Beaucaire (Gard) est incorporé à la circonscription de taxe de Nîmes.

Les commutateurs principaux situés sur le territoire de la commune de Chusclan (Gard) sont réunis en un seul réseau local.

Art. 4. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1957.

EUGÈNE THOMAS.

Taxes terminales unitaires françaises dans les relations téléphoniques avec le Royaume-Uni et l'Irlande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1957: page 1871, 1re colonne, article 1er, 1re zone, 6e et 7e ligne, au lieu de: « Morbihan, Nièvre », lire: « Morbihan, Moselle, Nièvre »; 9e ligne, au lieu de: « Savoie (Haute-), Seine-et-Oise », lire: « Savoie (Haute-), Seine, Seine-et-Oise ».

Administration centrale.

Par arrêté du 6 février 1957, a été mis à la disposition du ministère des affaires économiques et financières, à compter du 1er février 1957, au titre des articles 98 et 99, paragraphe 3, de la loi du 19 octobre 1946, pour accomplir un stage d'une durée d'un an en qualité de sous-ingénieur mécanicien des manufactures de l'Etat (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, manufacture de Trélazé), M. Beillot, dessinateur projeteur.

Par arrêtés du 7 février 1957:

A été nommé sous-directeur honoraire à l'administration centrale, M. Marmontel, administrateur de classe exceptionnelle, admis à la retraite.

A été maintenu en position de disponibilité pour une durée de trois ans à compter du 16 mars 1957, au titre de l'article 116, paragraphe *a*, de la loi du 19 octobre 1946, M. Neau, administrateur de 2e classe.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 4 février 1957:

A été mis en position de disponibilité pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1957, en vue de prêter son concours à la société « Télécommunications radioélectriques et téléphoniques », M. Daguet, ingénieur en chef des télécommunications à Paris-Centre national d'études des télécommunications.

A été réintégré à compter du 16 février 1957, M. Labeyrie, agent principal d'exploitation, précédemment détaché, au titre des articles 99, paragraphe 3, et 102 de la loi du 19 octobre 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre, poste aux armées).

Par arrêtés du 5 février 1957:

A été muté à Tarbes, M. Leurquin, receveur hors classe à Saint-Omer.

A été réintégré à compter du 31 mars 1957, chargé, avec son grade et son traitement actuels, sans frais de mission, des fonctions de receveur hors classe et mis en cette qualité à la disposition du ministre résidant en Algérie, en vue de son affectation à Philippeville (Constantine), M. Turcot, inspecteur principal, précédemment à la disposition du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, affaires marocaines et tunisiennes, pour le service des postes, télégraphes et téléphones de Tunisie.

A été réintégré à compter du 6 mars 1957, M. Clergues, agent technique de 1re classe, précédemment détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer (Afrique occidentale française), au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Ont été réintégrés à compter du 16 février 1957:

MM. Beuret, agent principal d'exploitation à Paris-XII.
Degrenon, agent principal d'exploitation à Paris-R. P.
Frayssinous, agent principal d'exploitation à Bondy.
Hernaer, agent d'exploitation à Paris-R. P.,

précédemment détachés, au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour le service de la poste aux armées.

Par arrêtés du 7 février 1957:

A été réintégré à compter du 21 novembre 1944 en qualité de directeur départemental (services ambulants) et affecté à la direction des bureaux ambulants de la ligne du Nord, à compter du 6 mars 1957, M. Cabanel, ancien directeur des bureaux ambulants, chargé des fonctions de receveur de 1re classe le 21 novembre 1944, puis nommé à ce grade le 21 février 1945, actuellement receveur hors classe à Paris-22.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 6 mars 1957, M. Cabanel, directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord.

A été nommé directeur départemental à Paris-Ligne du Nord et titularisé dans le grade correspondant, M. Sabourdy, inspecteur principal à Paris-Ligne de l'Ouest.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 14 février 1957 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Par décret en date du 14 février 1957, est approuvée l'élection par l'académie des inscriptions et belles-lettres de M. Pierre Petot à la place d'académicien ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Gustave Dupont-Ferrier.

Ouverture, en 1957, du concours de recrutement des adjoints des services économiques des établissements d'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 50-1551 du 19 décembre 1950 créant un corps de fonctionnaires des services économiques;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1951 relatif aux dispositions communes aux concours de recrutement des adjoints des services économiques et des sous-intendants;

Vu l'arrêté du 17 avril 1951, modifié par l'arrêté du 24 octobre 1956, fixant les titres permettant l'accès au concours de recrutement d'adjoints des services économiques;

Sur la proposition des directeurs généraux de l'enseignement du second degré, de l'enseignement technique, de l'enseignement du premier degré, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, en 1957, l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'adjoints des services économiques des établissements de l'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale.

Art. 2. — Le nombre de postes mis au concours pour cette session sera fixé ultérieurement par un arrêté.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1957.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

MAURICE DIRAND.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur de la fonction publique,

PIERRE CHATENET.

Dates du concours d'entrée en classe de quatrième des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie (session de 1957).

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 9 février 1909, modifié par le décret du 28 mars 1939 et l'arrêté du 4 juillet 1952, portant règlement du concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et écoles nationales professionnelles d'horlogerie;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'entrée en classe de quatrième des écoles nationales professionnelles et écoles nationales professionnelles d'horlogerie aura lieu aux dates suivantes:

Pour les candidats composant dans les centres ouverts dans les départements et territoires d'outre-mer (Algérie exceptée), ainsi que dans les Etats associés, le Maroc et la Tunisie: jeudi 6 juin 1957;

Pour les candidats composant dans les centres ouverts dans la métropole et l'Algérie: mardi 2 juillet 1957.

Les inspections académiques recevront les inscriptions jusqu'au 27 avril 1957.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 février 1957.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

PIERRE BENNEZON.

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 4 février 1957, le centre d'apprentissage 693 a été transféré à Lumbres où il fonctionnera sous l'indicatif g. 693 comme centre autonome.

Budget additionnel de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1956.

Par arrêté du 5 février 1957, les prévisions en recettes et en dépenses du budget additionnel de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1956 ont été fixées à la somme de 13.882.502 F.

Acceptation d'une offre de concours faite à l'Etat par la ville de Caen (Calvados).

Par arrêté du 12 février 1957, est acceptée l'offre de concours faite à l'Etat (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) par la ville de Caen (Calvados) en vue de la construction d'un groupe d'enseignement technique masculin.

Ladite offre de concours consistant en la cession d'un terrain d'une superficie de 110.052 mètres carrés, sis à Caen, route de la Délivrande, et rue de Lébisey, tel au surplus qu'il est représenté, sous teinte rouge, sur le plan annexé au présent arrêté.

Formation pédagogique des professeurs délégués ministériels.

(Application de l'article 4 du décret du 16 octobre 1956.)

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 56-1044 du 16 octobre 1956, et notamment ses articles 4 et 5;

Le conseil supérieur de l'éducation nationale entendu dans sa séance du 30 janvier 1957,

Arrête:

Art. 1er. — La formation pédagogique des personnels autorisés par arrêté ministériel à exercer les fonctions de professeur certifié, par application des dispositions de l'article 4 du décret susvisé, est organisée dans les conditions ci-après:

1° Chaque professeur délégué bénéficie des conseils d'un conseiller pédagogique appartenant à la même spécialité que la sienne choisi dans l'établissement où il enseigne, ou, à défaut, dans un établissement de la même ville ou d'une ville voisine. Un conseiller ne pourra avoir la charge que de deux professeurs délégués au maximum.

Les conseillers pédagogiques rendent visite une fois par mois aux professeurs délégués dont ils ont la charge. Ils organisent ces visites de façon à assister au plus grand nombre de classes différentes possibles.

A l'expiration du stage, les conseillers pédagogiques établissent un rapport sur chacun des professeurs délégués qui lui ont été confiés

2° Les professeurs délégués seront invités à participer aux journées pédagogiques organisées au siège de l'académie.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré, le directeur général de l'enseignement du premier degré et le directeur général de l'enseignement technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 février 1957.

RENÉ BILLÈRES.

Dates des épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire pour les sessions de 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 février 1957:

Page 1844, 26e ligne, lire: « 8 heures à 11 heures »; 35e ligne, lire: « 8 heures à 10 heures »; 36e ligne, lire: « 8 heures à 11 heures ».

Page 1845, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « les épreuves de sténographie..., », lire: « les épreuves facultatives de sténographie... ».

Liste des candidates déclarées définitivement admises au brevet de technicien en diététique.

(Session de 1956.)

Par arrêté du 18 janvier 1957, à la suite de la session de 1956, le brevet de technicien en diététique est délivré aux candidates dont les noms suivent:

Bellec (Paulette).	Dufresne (Christiane).	Peillon (Claudine).
Belœil (Marie-Thérèse).	Edel (Ghislaine).	Perron (Jacqueline) (mention bien).
Bouniol (Jeannine).	Galland (Anne-Marie).	Ralyte (Colette).
Bournique (Claude).	Gandolin (Colette).	Renaud (Monique).
Charpy (Denise).	Grynagier (Françoise).	Saint-Val (Sonia).
Colonna (Françoise).	Humbert-Droz (Renée).	Soulier (Josette).
Cruchot (Monique).	Leroy (Geneviève).	Vershueren (Marie-Claude).
Durand (Claudine).	Mabilleau (Michèle).	
	Mermillod (Marie).	

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret du 20 février 1957 portant nomination du directeur général du travail et de la main-d'œuvre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 56-358 du 27 mars 1956 portant suppression et création d'emplois au ministère des affaires sociales;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1957 portant réintégration de M. Juvigny, maître des requêtes au conseil d'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre Laurent, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé directeur général du travail et de la main-d'œuvre, en remplacement de M. Juvigny, maître des requêtes au conseil d'Etat, réintégré, sur sa demande, au conseil d'Etat.

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 février 1957, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° Scolaire et post-scolaire des écoles de L'Houmeau-Saint-Cybard, n° 16-87, à Angoulême;

2° Scolaire de secours mutuels et de retraites du canton de Villebois-Lavalette, n° 16-152, à Villebois-Lavalette;

3° Scolaire et de retraite de l'arrondissement de Confolens, n° 16-167 à Confolens,

avec la société mutualiste dite Mutuelle accidents-élèves du département de la Charente, n° 16-410, à Angoulême.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 février 1957, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Prévoyante, n° 16-162, à Agris, avec la société mutualiste dite La Fraternelle de Chasseneuil, n° 16-234, à Chasseneuil.

DÉPARTEMENTS D'ILLE-ET-VILAINE ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 février 1957, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutuelle de retraites des combattants et victimes de la guerre de l'union fédérale du département d'Ille-et-Vilaine, n° 35-244, à Rennes, avec la société mutualiste dite Mutuelle de retraites des combattants et victimes de la guerre de l'union fédérale de la Loire-Inférieure, n° 44-512, à Nantes.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 février 1957, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° Société de secours mutuels de Vimory et des communes environnantes, n° 45-54, à Vimory;

2° La Concorde, n° 45-150, à Chalette-sur-Loing,

avec la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 45-51, à Montargis.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 février 1957, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° Mutuelle flérienne du gaz, n° 61-136, à Flers;

2° Mutuelle alençonnaise du gaz et de l'électricité, n° 61-142, à Alençon,

avec la société mutualiste dite: Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale du centre de Laigle, n° 61-152, à Laigle.

Désignation d'un médecin chargé de l'examen des dossiers soumis à la commission nationale d'invalidité.

Par arrêté du 7 février 1957, M. le docteur Robert Bonnard a été chargé, à compter de cette date, de l'examen, du point de vue médical, des dossiers des appels formés devant la commission nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles.

Révocation d'administrateurs de caisses primaires de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 30 janvier 1957, M. Lefrancq, administrateur de la caisse primaire de sécurité sociale de Maine-et-Loire, a été révoqué de son mandat.

Par arrêté en date du 6 février 1957, M. Laurent, administrateur de la caisse primaire de sécurité sociale de Rouen, a été révoqué de son mandat.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 29 janvier 1957, M. Abond, inspecteur stagiaire de la sécurité sociale, a été titularisé dans son emploi, à compter du 15 février 1956.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Etablissements relevant du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Par arrêté en date du 19 février 1957, M. Gasiglia, directeur du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), est muté en la même qualité à l'hôpital-hospice national Dufresne-Sommeiller, à la Tour, par Saint-Jeoire (Haute-Savoie), en remplacement de M. Leger, décédé.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 18 février 1957 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 18 février 1957, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge au tribunal de 3e classe de N'Kongsamba, poste créé, à grade égal, sur sa demande, M. Petit de La Rhodière, juge au tribunal de 3e classe de Libreville.

Juge au tribunal de 3e classe de Libreville, en remplacement de M. Petit de La Rhodière, M. Abric, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Abidjan.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 février 1957, M. Marelle, ingénieur en chef des mines, inspecteur général des mines de la France d'outre-mer, a été placé en position de mission en Afrique occidentale française et au Cameroun pour la période du 6 décembre 1956 au 23 décembre 1956 inclus.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 21 février 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 3663) de M. Boscary-Monsservin tendant à instituer trois commissions administratives paritaires exceptionnelles compétentes pour donner un avis sur la reconstitution de la carrière des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles pour la période 1950-1956. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 4044. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de loi (n° 3875) de MM. Roclore et Prisset tendant à modifier l'article 1er du code des débits de boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme (classification des boissons). (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 4036. — M. Prisset, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi (n° 1717) de M. Mérigonde et plusieurs de ses collègues tendant à compléter les dispositions du décret n° 51-138 du 28 janvier 1951 relatif aux majorations d'ancienneté en faveur des fonctionnaires tombés malades en captivité et rapatriés malades. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 2715-3912. — M. Mérigonde, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, relatif à l'exercice des fonctions du ministère public près les cours d'appel de Basse-Terre, de Fort-de-France et de Saint-Denis. (N°s 3518-3974. — M. Wasmer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, fixant le ressort des justices de paix des départements d'outre-mer. (N°s 3519-3975. — M. Wasmer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi abolissant la peine de la confiscation des biens à venir prévue à l'article 37 du code pénal. (N°s 538-1000. — M. Jean Lefranc, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi (n° 3086) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par hydrocarbures, signée à Londres le 12 mai 1954. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 4010. — M. Jean Guitton, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi (n° 1317) relatif à l'affectation des sommes provisionnées par les entreprises de presse locataires de la Société nationale des entreprises de presse. (N° 3961. — M. Calas, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 170) de M. Jean Cayeux relative à la composition de la commission instituée par l'article 3 de la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 pour l'octroi des prêts de l'Etat aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier et tendant à assurer la représentation à cette commission de chacune des différentes catégories d'organismes emprunteurs ainsi que la présence d'un représentant de l'union nationale des associations familiales. (N°s 1166, 4069. — M. Halbout, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote de la proposition de résolution de M. Pierre-Fernand Mazuez et plusieurs de ses collègues (n° 3601) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer strictement l'article 30 de la loi du 5 octobre 1946, modifiée, relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 3979. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à fixer les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnels d'Indochine. (N°s 3972, 4037. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N°s 3517, 3955. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Question orale hors tour:

M. Duquesne demande à M. le ministre des affaires étrangères: 1° quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour que cesse, à partir du Maroc et de la Tunisie, toute aide à la rébellion algérienne, comme de récents événements le prouvent en montrant l'urgence d'une action en ce domaine; 2° comment il entend assurer de façon efficace la protection des Français et de leurs intérêts légitimes au Maroc et en Tunisie.

14. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Frédéric-Dupont (n° 116) tendant à la revision des majorations de rentes viagères prévue par les lois relatives aux rentes viagères publiques et privées; 2° de M. Dorey (n° 287) tendant à modifier les coefficients de majoration de certaines rentes viagères; 3° de M. Lamps et plusieurs de ses collègues (n° 470 rectifié) tendant à revaloriser l'ensemble des rentes viagères; 4° de M. Quinson et plusieurs de ses collègues (n° 611) tendant à revaloriser les rentes viagères constituées avant 1914 auprès de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse; 5° de M. de Léotard (n° 1389) tendant à majorer le montant des rentes viagères du secteur public; 6° de M. Gabelle et plusieurs de ses collègues (n° 1670) tendant à appliquer à tous les rentiers viagers les taux et tranches de majoration dont bénéficient les rentes ayant fait l'objet de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 modifiée; 7° de M. Gabelle et plusieurs de ses collègues (n° 1673) tendant à porter à 1.000 p. 100 le coefficient de majoration des rentes viagères constituées avant le 1er octobre 1936; 8° de M. Gabelle et plusieurs de ses collègues (n° 2111) tendant à réévaluer les taux de majoration des rentes viagères; 9° de M. Vigier et plusieurs de ses collègues (n° 2606) tendant à revaloriser les rentes viagères du secteur public et du secteur privé et à les adapter aux variations économiques; 10° de M. Baurens et plusieurs de ses collègues (n° 2711) tendant à valoriser les rentes viagères majorées par la loi n° 53-300 du 9 avril 1953 en fonction de la date des versements initiaux, au même titre et dans les mêmes conditions que les rentes constituées antérieurement au 1er janvier 1949 et visées par ladite loi; 11° de M. Frédéric-Dupont (n° 3146) tendant à majorer certaines rentes viagères, en vue de permettre la revalorisation effective des retraites versées par les caisses de retraite et de prévoyance constituées par des établissements privés ou des sociétés nationales, et de modifier l'article 4 *ter* de la loi du 22 juillet 1952 exonérant de la revalorisation les débirentiers de rentes viagères au bénéfice des caisses de retraite. (N°s 3693, 3953, 4154. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

15. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 1951) de M. Laborbe et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un nouveau mode de calcul du prix du lait. (N°s 2665, 3644. — M. Laborbe, rapporteur.)

16. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, sur la responsabilité du transporteur au cas de transport aérien. (N°s 3311-4177. — M. Achille Auban, rapporteur.)

17. — Discussion: I. du projet de loi (n° 3739) tendant à instituer un régime particulier de retraites en faveur des personnels actifs de police; II. des propositions de loi: 1° de M. Quinson et plusieurs de ses collègues (n° 737 rectifié) tendant à modifier la loi n° 48-1150 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires; 2° de M. Quinson et plusieurs de ses collègues (n° 1522) tendant à accorder aux personnels des services actifs de la préfecture de police des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension; 3° de M. Hernu et plusieurs de ses collègues (n° 1703) tendant à accorder aux personnels des services actifs de la préfecture de police des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension; 4° de M. Philippe Vayron et plusieurs de ses collègues (n° 1967) tendant à accorder aux personnels des services actifs de la préfecture de police des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension; 5° de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues (n° 2231) tendant à accorder aux personnels des services actifs de police des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension; 6° de M. Depreux et plusieurs de ses collègues (n° 2278) tendant à accorder aux personnels des services actifs de la préfecture de police des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension. (N° 3995. — M. Quinson, rapporteur.)

18. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues (n° 869) relative à la validation des services accomplis par des assistants ou assistantes de service social dans des services sociaux privés suppléant des services sociaux publics; 2° de M. André Beauguitte (n° 3141) concernant la situation des assistants et assistantes du service social, en ce qui concerne la validation de leurs services. (N° 3274. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de résolution (n° 3080) de M. Jean Villard tendant à inviter le Gouvernement à modifier les dispositions du décret n° 52-275 du 28 février 1952 fixant la somme minima laissée mensuellement à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale placés dans les établissements hospitaliers. (N° 3970. — M. Prisset, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi (n° 335) de M. Lespiau et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 22 *bis* du statut des baux ruraux afin que soient réellement attribués les deux tiers des produits au métayer. (N° 2658. — M. Tricart, rapporteur.)

21. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Pierre Meunier et plusieurs de ses collègues (n° 715) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés au plus tard le 1er janvier 1949 dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture; 2° de M. Gilbert Cartier et plusieurs de ses collègues (n° 955) tendant à l'intégration de tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture, ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949, dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 3° de M. Garat et plusieurs de ses collègues (n° 1112) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture, ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949, dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 4° de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues (n° 1373) tendant à l'intégration de tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture, ainsi que de tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949, dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 5° de M. Max Brusset (n° 1837) tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture, ainsi que tous les commis de préfecture nommés au plus tard le 1er janvier 1949, dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture. (N° 3061. — M. Dreyfus-Schmidt, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 21 février 1957.

N° 4012. — Rapport de M. Rolland, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi, adopté par le Conseil de la République, modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

N° 4074. — Proposition de loi de M. Dejean tendant à autoriser le divorce et la séparation de corps dans le cas d'aliénation mentale incurable de l'un des conjoints (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4082. — Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi relatives à l'attribution des pensions de réversion.

N° 4083. — Proposition de loi de M. Guislain tendant à modifier l'article L. 95 du code des pensions civiles et militaires de retraite en faveur des fonctionnaires civils ayant accompli leur service dans les localités bombardées pendant les hostilités 1939-1945 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4084. — Proposition de loi de M. Joseph Garat tendant à modifier le second alinéa du paragraphe 1er de l'article 17 de la loi du 20 septembre 1948 en faveur des retraités par réforme pour invalidité imputable à l'exercice des fonctions (renvoyée à la commission des pensions)

N° 4099. — Proposition de loi de M. André Beauguitte tendant au règlement de l'indemnité familiale en Indochine restant due à certains militaires (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 4100. — Proposition de résolution de M. Alfred Coste-Floret tendant à inviter le Gouvernement à accorder des facilités particulières en matière de circulation automobile aux personnes qui doivent, sur prescription médicale, effectuer une cure thermale (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 4154. — Avis de M. Halbout, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi tendant à la revision des majorations des rentes viagères.

N° 4190. — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, sur la propriété littéraire et artistique (renvoyé à la commission de la justice).

N° 4216 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de deux mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun (renvoyée à la commission de la justice).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Chauvet, Devinat, Dronne, Laniel (Joseph), Laple (Pierre-Olivier), Marin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Mondon (Moselle), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel-Edmond), Pleven (René), Pourtalet, Réoyo, Savary, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle), Schumann (Maurice) (Nord), Mme Vaillant-Couturier, M. Vassor.

Excusés. — MM. Bidault, Hernu, Jacquinot, Jules Moch, Le Pen.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Baurens, Baylet, Begouin (André) (Charente-Maritime), Mme Boutard, MM. Brusset (Max), Bruyneel, Castera, Charlot (Jean), Conte, Coste-Floret (Paul), Durroux, Gourdon, Jégorel, Laborbe, Lalle, Lux, Monin, Notebart, Ortlieb, Pagès, Parrot, Paumier (Bernard), Mme Roca, MM. Ruf (Joannès), Salvetat, Sourbet, Teulé, Toublanc, Trémouilhe, Turc (Jean), Vals.

Excusé. — M. Quinson.

Suppléants. — MM. Vignard (de M. Angibault), Morève (de M. Badie), Lespiau (de M. Benoît [Alcide]), Chauvet (de M. Bocoum), Alduy (de M. Caillavet), Salliard du Rivault (de M. Couinaud), Sauer (de M. Mariat), Savard (de M. Rieu), Bouloux (de M. Rochet [Waldeck]), Gravoille (de M. Roquefort), Orvoen (de M. Thibault).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal (Frank), Auban (Achille), Berrang, Billat, Christiaens, Crouzier (Jean), Gaillemin, Mao (Hervé), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Paul (Gabriel), Plantevin, Pranchère, Mme Prin, MM. Triboulet, Villon (Pierre).

Excusés. — MM. Clostermann, Démarquet, Kœnig, Le Pen.

Suppléants. — MM. Guillou (de M. de Chevigné), Jégorel (de M. Joannès Dupraz), Briffod (de M. Evrard), Berthet (de M. Margueritte), Vignard (de M. Margueritte).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Binot, Bouloux, Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Mlle Marzin, MM. Monnier, Perche, Prisset, Raingeard, Rey, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Thamier, Trémolet de Villers, Tubach, Vayron, Viatte.

Suppléants. — MM. Gautier (de M. Astier de La Vigerie), Marin (de M. Cogniot), Salliard du Rivault (de M. Delachenal), Maton (de M. Garaudy), Sauer (de Mme Grappe), Ramel (de M. Kir), Orvoen (de M. Maga), Cuicci (de M. Varvier).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Arbeltier, Arbogast, Barrot (Noël), Bouloux, Cayeux (Jean), Chatelain, Coirre, Courrier, Cupfer, Doutrellot, Mme Duvernois, MM. Ferrand (Pierre) (Creuse), Guillou (Pierre), Guislain, Mazuez (Pierre-Fernand), Monnerville (Pierre), Mora, Prisset, Regaudie, Mmes Reyraud, Roca, MM. Roclore, Sauer, Savard, Villard (Jean), Vitter (Pierre).

Excusés. — MM. Corniglion-Molinier, Mora, Mme Rabaté.

Suppléant. — M. Joseph Rey (de M. Lacaze).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Alliot, Briffod, Cupfer, Davoust, Dejean, Dreyfus-Schmidt, Gautier (André), Isorni, Juvenal, Lacaze (Henri), Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Marin (Fernand), Maton, Michel, Mignot, Naudet, Peron (Yves), Reynes (Alfred), Rolland, Salliard du Rivault, Seitlinger, Triboulet.

Excusé. — M. Nicolas (Maurice).

Suppléants. — MM. Soury (de M. Bourbon), Bouloux (de M. Cherrier), Turc (de M. Crouan), Mlle Rumeau (de M. Alphonse Denis), MM. Prisset (de M. Douala), Duquesne (de M. Halbout), Tremouilhe (de M. Emile Hugues), Sauer (de M. Plaisance), Mlle Marzin (de Mme Rabaté), M. Guillou (de M. Wasmer).

Commission de la presse.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — M. Corniglion-Molinier, Mme Degrond, MM. Desson (Guy), Gosset, Léotard (de), Meunier (Jean) (Indre-et-Loire).

Excusés. — MM. Bernard Manceau, Puy.

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Bailliencourt (de), Bichet (Robert), Boisseau, Brard, Brocas, Cassagne, Catoire, Charlot (Jean), Chevigné (Pierre de), Coutant (Robert), Degoutte, Deixonne, Delabre, Engel, Evrard, Féron, Gautier-Chaumet, Gosset, Goudoux, Legagneux, Letoquart, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André), Martel (Henri), Michel, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Mudry, Pelissou, Petit (Guy), Piette, Pinvidic, Ramel, Ribeyre (Paul), Roquefort, Roucaute, (Gabriel) (Gard), Ruf (Joannès), Sauvage.

Excusé. — M. Bernard Manceau.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Couinaud, Crouzier (Jean), Defrance, Denvers, Desouches, Grandin, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hovnanian, Lamarque-Cando, Lenormand (André) (Calvados), Le Strat, Levindrey, Marrane, Midol, Monin, Nicolas (Lucien) (Vosges), Nisse, Parmentier, Pleven (René), Schaff, Thiriet.

Excusé. — M. Pierre Garet.

Suppléant. — M. Tourtaud (de M. Fourvel).

Assistait en outre à la séance. — M. Courant, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Berrang, Halbout, Mazuez (Pierre-Fernand), Parrot, Plantevin, Tirolien.

Suppléants. — MM. Chauvet, Cormier, Léotard (de), Margueritte (Charles), Tubach.

Convocations de commissions.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 21 février 1957, à dix heures (local de la commission n° 250):

Avis de M. Mignot sur le projet de loi (n° 3703) relatif à diverses dispositions relatives au Trésor.

La commission de la presse se réunira le vendredi 22 février 1957, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 4180) de M. Grenier concernant la diffusion du film français en allemand dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour les projets de loi (n°s 3746 et 3747), adoptés par le Conseil de la République, tendant à modifier la loi du 29 juillet 1881.

III. — Rapport, en deuxième lecture, de Mme Degrond, sur la proposition de loi (n° 3971) concernant l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

IV. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le jeudi 21 février 1957, à dix heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Audition de M. Lemaire, secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, sur le blocage des crédits pour 1957, et sur les traitements du personnel des entreprises électrique et gazière.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 4151) de M. Deixonne tendant à prendre plusieurs mesures en vue d'intensifier la recherche et la production des hydrocarbures.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'intérieur, le jeudi 21 février 1957, à dix heures (local de la commission n° 207):

II *bis*. — Urgence pour la proposition de loi (n° 4174) de M. Pesquet tendant à la suspension provisoire de la mise en application du nouveau régime de la patente. Eventuellement, nomination du rapporteur.

IX *bis*. — Rapport de M. Pascal Arrighi sur le projet de loi (n° 3775) concernant les fonctionnaires en service en Algérie et les détachements de longue durée.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles et du règlement, le jeudi 21 février 1957, à dix heures (local de la commission n° 249):

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 4202) de M. Hovnanian tendant à faire décider, en application du 2e alinéa de l'article 14 du règlement, la création d'une commission parlementaire ayant pour mission de rechercher et définir les conditions indispensables à la création en Algérie, d'un climat psychologique favorable à un règlement pacifique et démocratique et, éventuellement, nomination d'un rapporteur.

Réunions de commissions du jeudi 21 février 1957.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 266.

Commission de la production industrielle et de l'énergie, à dix heures trente. — Local n° 264.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures — Local n° 249.

Sous-commission d'étude des problèmes de défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la production industrielle et de l'énergie et sous-commission de l'énergie atomique, à quinze heures. — Local n° 264.

Sous-commission chargée d'examiner le problème de la défense du beurre fermier, à seize heures. — Local n° 232.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 21 février 1957.

A dix heures. — 1re Séance publique

1. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre aux amers et aux phares les dispositions de la loi du 18 juillet 1895, modifiée par la loi du 27 mai 1933, concernant la détermination et la protection des champs de vue des postes électro-sémaphoriques. (N°s 477, 616, session de 1955-1956; 32, 232 et 396, session de 1956-1957. — M. de Menditte, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. de Montalembert demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture les raisons pour lesquelles les quantités indispensables de vaccin anti-aphteux ne sont pas mises à la disposition des éleveurs, les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à cet état de choses, et de préciser sa doctrine en ce qui concerne la lutte contre les épizooties de fièvre aphteuse.

A seize heures. — 2e Séance publique

1. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative au recouvrement de certaines créances. (N°s 167, 524, session de 1955-1956; 295 et 402, session de 1956-1957. — M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 56-681 du 11 juillet 1956 modifiant le tarif douanier spécial de la Corse en ce qui concerne les tabacs bruts, les déchets de tabac, tabacs fabriqués et extraits ou sauces de tabacs (praiss). (N°s 229 et 378, session de 1956-1957. — M. François Valentin, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 56-1099 du 31 octobre 1956 portant rétablissement des droits de douane d'importation applicables aux chevaux destinés à la boucherie et aux viandes des espèces chevaline, asine et mulassière. (N°s 282 et 393, session de 1956-1957. — M. François Valentin, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 56-1102 du 2 novembre 1956 portant suspension jusqu'au 31 décembre 1956 du droit de douane d'importation applicable aux sérums et vaccins contre la peste porcine. (N°s 283 et 379, session de 1956-1957. — M. François Valentin, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 26, 27 et 28 du code de la santé publique. (N°s 234 et 376, session 1956-1957. — Mme Renée Dervaux, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

6. — Suite de la discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française. (N°s 311 et 390, session de 1956-1957. — M. Marius Moutet, rapporteur.)

7. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement des conseils de gouvernement dans les territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française. (N°s 310 et 389, session de 1956-1957. — M. Razac, rapporteur.)

8. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 fixant les attributions des conseils de gouvernement dans les territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française et portant extension des attributions des assemblées territoriales de ces mêmes territoires. (N°s 312 et 391, session de 1956-1957. — M. Razac, rapporteur.)

9. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation de Madagascar. (N°s 313 et 384, session de 1956-1957. — MM. Paul Longuet et Zafimahova, rapporteurs.)

10. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions du conseil de Gouvernement et portant extension des attributions de l'assemblée représentative de Madagascar. (Nos 316 et 385, session de 1956-1957. — MM. Paul Longuet et Zafimahova, rapporteurs.)

11. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions des conseils de province et portant extension des attributions des assemblées provinciales de Madagascar. (Nos 317 et 386, session de 1956-1957. — MM. Paul Longuet et Zafimahova, rapporteurs.)

12. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'outre-mer et énumération des cadres de l'Etat. (Nos 337 et 381, session de 1956-1957. — M. Motais de Narbonne, rapporteur; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission des finances. — M. Fillon, rapporteur.)

13. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer (nos 338 et 382, session de 1956-1957. — M. Motais de Narbonne, rapporteur; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission des finances. — M. Fillon, rapporteur)

14. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 56-1229 du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation et décentralisation des postes et télécommunications d'outre-mer: (Nos 339 et 383, session de 1956-1957. — M. Motais de Narbonne, rapporteur).

15. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, retirant le caractère obligatoire à certaines dépenses à la charge des budgets des groupes de territoires et des territoires d'outre-mer ainsi que des provinces de Madagascar. (Nos 344 et 392, session de 1956-1957. — M. Razac, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 21 février 1957.

N° 398. — Rapport de M. Maurice Walker sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers.

N° 402. — Rapport de M. Jean Geoffroy sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative au recouvrement de certaines dépenses.

N° 403. — Rapport de M. Biatarana sur les propositions de loi: 1° de M. Thibon, concernant les pénalités encourues en matière de production d'animaux domestiques; 2° de MM. Leguise et Blondelle, relative à la monte des taureaux.

N° 404. — Rapport de M. Biatarana sur le projet de loi fixant le ressort du tribunal de première instance de Châteaubriant.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Aguesse, Blondelle, Brégégère, Clerc, Charles Durand, Enjalbert, Jacques Gadoin, Meillon, Naveau, François Patenôtre, Rochereau, Tamzali Abdennour, Amédée Valeau, François Valentin, de Villoutreys.

Suppléants. — MM. Henri Cordier, Cuif, Pascaud.

Excusés. — MM. Louis André, Philippe d'Argenlieu, Méric, Schiaffino, Sempé.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Jean Berthoin, Biatarana, Brizard, Martial Brousse, Chazette, Léo Hamon, Georges Pernot, Ernest Pezet, Gabriel Puaux, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Michel Yver.

Excusé. — M. Marcel Plaisant.

Suppléants. — Mme Marcelle Devaud, MM. Georges Portmann, Wach.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. de Bardonnèche, Bataille, Brégégère, Capelle, Claudius Delorme, Jean Doussot, Driant, Houdet, Edmond Jollit, Le Bot, Le Léannec, Mathey, Monsarrat, Naveau, Pascaud, Jules Pinsard, de Pontbriand, Primet, de Raincourt, Restat, Suran.

Excusés. — MM. Brettes, Durieux, Hoeffel.

Suppléants. — MM. Aguesse, Blondelle, Henri Cordier, Cuif, François Patenôtre, Perdereau, Amédée Valeau.

Assistait, en outre, à la réunion. — M. Brousse, au nom de la commission des finances.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Canivez, André Cornu, Delalande, Delrieu, Paul-Emile Descomps, Dufeu, Yves Estève, Laburthe, Lamousse, de Maupeou, Georges Maurice.

Excusés. — MM. Bertaud, Cayrou, Chapalain, Lelant.

Suppléants. — MM. Delorme, Pouzet, Primet.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — Mmes Gilberte Pierre-Brossolette, Marcelle Delable, MM. Deutschmann, Droussent, René Dubois, Jean Fournier, Mme Girault, M. Plait.

Suppléantes. — Mmes Cardot, Devaud.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Biatarana, Delalande, Jean Geoffroy, Kalb, Marcilhacy, Namy, Péridier, Georges Pernot, Edgar Tailhades.

Excusés. — MM. Gaston Charlet, Louis Gros, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Marcel Molle, Rabouin.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Auberger, Martial Brousse, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Jean Fournier, Jézéquel, Edmond Jollit, Le Gros, de Montullé, Michel Yver.

Excusé. — M. Radius.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Dassaud, Mme Girault, MM. Menu, Montpied, François Ruin, Tharradin.

Excusés. — M. Boudinot, Mme Marcelle Devaud, MM. Méric, Minvielle

Commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents. — MM. Bertaud, le général Béthouart, Descours-Desacres, Longchambon, de Maupeou, Portmann.

Excusés. — MM. Chazette, Coudé du Foresto, Durieux, Jean Fournier, Pinles, Pinchard.

Suppléants. — MM. Descomps, Léo Hamon, de Villoutreys.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 21 février 1957 (local de la commission):

1° A dix heures trente.

Projet de décret relatif à l'affectation du boni de liquidation du groupement d'importation du caoutchouc. Rapporteur: M. Alric.

Proposition de loi (n° 295, session 1956-1957) relative au recouvrement de certaines créances. — Eventualité de demande de renvoi pour avis.

2° A quinze heures trente.

Projet de décret portant répartition des crédits du ministère de l'agriculture (première lecture). Rapporteur: M. Brousse.

Projet de décret sur les communes-dortoirs et les communes en expansion rapide. Rapporteur: M. Jacques Masteau.

Audition de M. le ministre de l'intérieur et de M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Réunions de commissions du jeudi 21 février 1957.

Commission des finances, local n° 131. — Dix heures trente et quinze heures trente.

Commission de l'intérieur, local n° 221. — Neuf heures quarante-cinq.

Commission des moyens de communication, local n° 202. — Dix heures.

Commission de la production industrielle, local n° 274. — Dix heures.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 21 février 1957.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de MM. La Gravière, Le Brun Kéris, Max André, Boisdon, Alfred Bour, Chastenet, Maurice Dardelle, Dumas, Gervain, Iba Zizen, Alfred Jacobson, Mlle Le Ber, MM. Letourneau, Georges Riond, Rouleaux-Dugage, Robert Schmitt et Vignes, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à ordonner toutes mesures propres à assurer la protection des citoyens français qui se rendent en certains pays du Moyen-Orient, et à seconder efficacement le légitime désir de ceux qui, ayant satisfait l'intention de leur voyage d'aller, s'efforcent d'échapper à certains moyens de contrainte faisant obstacle à leur voyage de retour. (N°s 217 et 234, session 1956-1957, M. La Gravière, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 21 février 1957.

N° 232 — Proposition de M. Louis Delmas tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret n° 55-366 du 20 mai 1955, en ce qui concerne les droits et taxes afférents à l'acquisition d'immeubles en métropole par les Français exerçant leur activité professionnelle outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

Affaires sociales.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents: MM. Bégarra, Bernier, Boileau, Deroux, Dumas, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, M. La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux. *Suppléants.* M. Bégarra de M. Guirandou N'Diaye, M. Bernier de M. Courtois, M. Boileau de M. Thévenin, M. Deroux de M. Sarr, M. Marceau Dupuy de M. Périer, Mme Eboué-Tell de M. Sicé, Mme Malroux de M. Thomas.

Excusés: MM. Bégat, Dubois et Frédet.

Assistait, en outre, à la séance: M. Marcel Léger.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents: MM. Bernier, Castex, Charlier, Dède, Deroux, Fleury, Isautier, Jacobson, Marquet, Olleon (Jean). *Suppléants:* M. Bernier de M. Duval, M. Castex de M. Georges Monnet, M. Dède de M. de Rocaglia, M. Deroux de M. Guillabert, M. Fleury de M. Roger Dusseaulx, M. Isautier de M. Iba Zizen, M. Jacobson de Mme la princesse Yukanthor.

Excusés: MM. Bangoura, Junillon, Lhuillier, Ramus, Rogué.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 20 février 1957.

Présents: MM. André Max, Aubert, Bazé (William), Castex, Fleury, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Lachenal, Laurent-Eynac, Letourneau, Mme Emilienne Moreau, MM. Mouliec, Raphaël-Leygues, Reverbori, Reyt, Schleiter, Schneider, Signoret. *Suppléants:* M. Jean Guiter de M. Jean-Bertrand Audu, M. William Bazé de M. Theetten, M. Reverbori de M. Roger Lévy, M. Reyt de M. Berthé, Mme Emilienne Moreau de M. Vivier.

Excusés: MM. Legentilhomme, Rencurel.

Assistaient, en outre, à la séance: MM. le général Garbay, inspecteur des forces terrestres d'outre-mer, le colonel Gauthier, Jacobson.

Désignation de membres du Conseil économique par l'Assemblée de l'Union française.

En application du décret n° 51-527 du 10 mai 1951, modifié par le décret n° 54-298 du 18 mars 1954, portant règlement d'administration publique et fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique, l'Assemblée de l'Union française est appelée à procéder à la désignation de membres du Conseil économique représentant l'économie des territoires d'outre-mer. Aux termes de l'article 9 dudit décret, cette désignation ne peut porter que sur des candidats présentés par les associations coopératives, les syndicats agricoles de planteurs et éleveurs, les organisations artisanales, les sociétés de prévoyance ou par des organismes de même nature des territoires d'outre-mer et territoires associés.

Les dossiers des candidats devront parvenir au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française (Palais de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, Paris [16e]), *le 10 mars 1957 au plus tard*, pour être transmis à la commission compétente chargée de les instruire.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de Tarn-et-Garonne.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la santé de Tarn-et-Garonne.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître, dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministère des affaires économiques et financières.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de l'office municipal d'habitations à loyer modéré de Valenciennes (Nord).

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un directeur à l'office municipal d'habitations à loyer modéré de Valenciennes (Nord).

Limite d'âge: trente ans, plus services militaires.

Diplômes: baccalauréat, brevet supérieur, diplôme de l'école nationale d'administration municipale.

Candidatures: avant le 15 mars 1957.

Renseignements: président de l'office public municipal d'habitations à loyer modéré, hôtel de ville de Valenciennes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Paris, au Palais de Chaillot, le 20 février 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

5	gagnent.....	2.000 F.
4	—	2.000 F.
40	—	4.000 F.
99	—	4.000 F.
10	—	4.000 F.
22	—	4.000 F.
79	—	4.000 F.
985	—	20.000 F.
999	—	20.000 F.
768	—	20.000 F.
826	—	20.000 F.
3.947	—	50.000 F.
3.055	—	50.000 F.
6.492	—	50.000 F.
7.173	—	50.000 F.
5.604	—	50.000 F.
2.229	—	50.000 F.
3.175	—	100.000 F.
6.796	—	100.000 F.
6.311	—	100.000 F.
0.473	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

31.603	gagnent.....	200.000 F.
69.160	—	200.000 F.
77.624	—	200.000 F.
14.339	—	200.000 F.
65.255	—	200.000 F.
12.794	—	200.000 F.
83.720	—	200.000 F.
58.089	—	200.000 F.
16.108	—	200.000 F.
79.242	—	200.000 F.
44.112	—	200.000 F.
62.957	—	200.000 F.
81.039	—	200.000 F.
78.564	—	200.000 F.
35.191	—	200.000 F.
54.504	—	300.000 F.
92.803	—	300.000 F.
73.575	—	300.000 F.
96.425	—	300.000 F.
46.305	—	300.000 F.
76.316	—	600.000 F.
60.260	—	600.000 F.
71.264	—	600.000 F.
65.870	—	600.000 F.
51.063	—	600.000 F.
18.629	—	1.000.000 F.
01.856	—	1.000.000 F.
43.075	—	1.000.000 F.
34.484	—	1.000.000 F.
20.569	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

48.035 gagne 5.000.000 F dans le groupe **2** et 500.000 F dans les groupes **1, 3, 4, 5, 6.**
06.782 gagne 10.000.000 F dans le groupe **5** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**
61.828 gagne 15.000.000 F dans le groupe **3** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
46.778 gagne 40.000.000 F dans le groupe **3** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 27 février 1957, à Cavaillon (Vaucluse).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la cinquième semaine (du 26 janvier au 1er février 1957). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1957 — Recettes évaluées	1956 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage	1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.897.390	1.737.807	159.583	9,2	»	»
Bagages	30.100	23.885	6.215	26,0	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	385.060	320.273	64.787	20,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	6.352.030	5.180.946	1.171.084	22,6	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	8.664.580	7.262.911	1.401.669	19,3	»	»

II. — Evaluation des recettes au 1er février 1957.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au ..... 1957.	RECETTES évaluées du 1er janvier au 1er février 1957.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 1er février 1957.	RECETTES comptables du 1er janvier au 1er février 1956.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1957 — En valeur absolue	1957 — Pourcentage	1956 — En valeur absolue	1956 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	9.413.150	9.413.150	8.268.566	1.144.584	13,8	»	»
Bagages	»	157.110	157.110	115.653	41.457	35,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg	»	1.580.950	1.580.950	1.356.762	224.188	16,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	27.250.210	27.250.210	24.347.402	2.902.808	11,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	38.401.420	38.401.420	34.088.383	4.313.037	12,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 20 février 1957.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 20 février 1957.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..	56 04	Italie	100 lire	66 639	55 59	56 43	56 045	56 04
365 29	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	368 25	365 20	4934 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4933 50	.... ..
462 50	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	464 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	9243 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 60	9246 ..	9245 ..
2801 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	6804 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6804 50	6803 50
8306 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8306 ..	.... ..	8038 50	Suisse	100 f. s.	8000 95	7944 ..	8064 ..	8038 50	8038 ..
1354 50	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1355 ..	1354 50	1007 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
701 65	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 55	701 45	1225 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 ..	.... ..
5083 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5081 50	.... ..	4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50 (a)	.... ..
986 80	Gde-Bretagne	1 liv st.	980 ..	972 65	987 35	986 75	986 70	117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A. ..... 100 F C. F. A. ..... 200 | Zone C. F. P. ..... 100 F C. F. P. 330

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(a) Le 19 février cours nul, lire 4897 50.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.540.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 125, QUAI DE VALMY, PARIS (10e)
R. C. : Seine n° 56-B 3042.

Obligations 4 0/0 1946.

Onzième amortissement (année 1957).

Usant de la faculté qu'ils s'étaient réservée au moment de l'émission de l'emprunt, les Etablissements Poliet et Chausson ont procédé au rachat en Bourse de la totalité de la onzième annuité prévue au tableau d'amortissement.

En conséquence, aura tirage n'aura lieu en 1957.

Les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

EMPRUNT VILLE DE LILLE 5 0/0 1935

L'amortissement des 620 obligations dont le remboursement est prévu pour le 1er mars 1957 a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Liste des titres sortis au tirage du 25 janvier 1949 et non présentés au remboursement.

10.734 et 10.735 — 12.453 — 21.264 — 23.501 à 23.505

Les amortissements de 1950 à 1956 ont été opérés par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE des TELEPHONES ERICSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD DE LA FINLANDE, COLOMBES (SEINE)
R. C. : Seine n° 121472.

Obligations 4 0/0 1943.

Tirage d'amortissement du 31 janvier 1957.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 74 obligations sorties au tirage du 31 janvier 1957, remboursables le 1er mars 1957, à raison de 5.000 F, coupon n° 25, échéance 1er septembre 1957, attaché. En raison du rachat en Bourse de 166 obligations, le tirage a porté sur 74 titres au lieu de 240 prévus au tableau d'amortissement ;

2° De la série d'obligations amorties au tirage précédent comprenant des titres non encore présentés au remboursement.

NOTA. — Les nombres entre parenthèses portés en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

7.875 à 7.903 (1956) — 8.672 à 8.753 (1957) (1)

Le remboursement s'effectue aux guichets du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e), dans ses succursales et banques affiliées.

(1) Dont 8 titres rachetés.

ACIERIE ET LAMINOIRS DE BEAUTOR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : BEAUTOR (AISNE)
Registre du commerce : Chauny n° 55-B 18.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 682 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er avril 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres antérieurement amortis par tirages ont été présentés au remboursement.

Compagnie des Etablissements de la Risle

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 369.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 59, RUE DE CHATEAUDUN, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55-B 7737.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 *à* 5.000 *F.*

Huitième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 129 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 avril 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

Caisse Centrale de Crédit Coopératif

UNION DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ANONYMES A CAPITAL VARIABLE
18 *bis*, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)
Registre du commerce : Seine n° 55-B 3339.

Liste numérique des 165 obligations 4 0/0 1944 sorties au tirage du 21 janvier 1957, remboursables à partir du 1er avril 1957 à 2.000 F.

10.084 à 10.089 — 10.204 à 10.208 — 10.701 à 10.709 — 10.840 à 10.849 — 11360 à 11.369 — 11.976 à 11.979 — 12.260 à 12.269 — 12.470 à 12.472 — 12.478 et 12.479 — 12.990 à 12.999 — 13.300 à 13.304 — 13.306 à 13.309 — 13.530 à 13.539 — 13.540 à 13.543 — 13.545 à 13.547 — 13.549 — 13.850 à 13.859 — 14.120 à 14.129 — 14.160 à 14.169 — 14.240 à 14.249 — 14.560 à 14.569 — 14.950 à 14.959 — 15.350 à 15.358

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission et pour parfaire l'amortissement au 1er avril, la société a racheté en Bourse 237 obligations.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1957 : page 1117, 2e colonne, 59e ligne, Obligations foncières communales 3 0/0 1951, au lieu de : « 168.801 », lire : « 168.601 » ; ajouter : « 169.801 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Israjelska (Henri), né à Paris (12e) le 25 décembre 1921, demeurant à Lyon, 3, quai Perrache, tant pour lui-même que pour son enfant Lola, née à Lyon (2e) le 17 décembre 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lavegie.

M. Izraelski (Charles), né à Paris (12e) le 18 août 1927, demeurant à Lyon, 19, impasse Bazat, tant pour lui-même que pour son enfant Lola, née à Lyon (7e) le 23 août 1954, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lavegie.

M. Ben-Oliel (André-David), né à Oran le 2 juillet 1929, demeurant 12, rue Bertrand, Paris (7e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Renoliet.

M. Jeannette (Gino-Pierre-Edouard-Alfred-Benoît), dit Benoît-Jeannette, né le 9 janvier 1925 à Fort-de-France (Martinique), docteur en médecine, demeurant à Oujda (Maroc), 3, rue Bir-Hakeim, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Dominique, née le 7 août 1954 à Nice (Alpes-Maritimes), et Philippe, né le 29 septembre 1956 à Oujda, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Benoît, sous lequel il est connu.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux forces armées (terre).

PLACE DE METZ, THIONVILLE ET ANGEVILLERS

ADJUDICATION RESTREINTE

Une adjudication restreinte aura lieu le jeudi 14 mars 1957, à neuf heures, au foyer de garnison, caserne Ney, à Metz, pour la fourniture aux corps de troupe de la place de Metz, Thionville et Angevillers des denrées suivantes pour le deuxième trimestre 1957 :

Légumes frais, poisson congelé, denrées d'épicerie, saucisson sec, fromages et beurre, confitures et fruits au sirop, conserves de pâté, conserves de légumes (lots prévus pour avril, mai, juin) ;

Pommes de terre, carottes et navets, poisson frais (lots prévus pour avril et mai seulement).

Les déclarations d'intention de soumissionner et les pièces exigées pour concourir devront parvenir pour le 5 mars 1957, avant neuf heures, au président de la commission des ordinaires de garnison, base aérienne d'opérations 128, à Metz-Frescaty (Moselle).

Le cahier des charges spéciales peut être consulté dès maintenant au bureau de l'officier secrétaire de la commission des ordinaires de garnison, à la base aérienne 128, où tous renseignements seront donnés sur la nature et l'importance des fournitures. Téléphone : 68.42.00. poste 666.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

EVALUATION D'OFFICE

des bases d'imposition d'un contribuable à la suite d'opposition à un contrôle fiscal.

(Application de l'article 91 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956.)

Le 8 novembre 1956, à Aumont-Aubrac (Lozère), une vérification des déclarations souscrites par M. Artis (Fernand), négociant en essences et huiles et loueur de locaux meublés, à Aumont-Aubrac, en matière de taxes sur le chiffre d'affaires, n'a pu avoir lieu.

En conséquence, l'administration fiscale a dû appliquer à M. Artis les dispositions du paragraphe III A de la loi du 2 avril 1955 et procéder à une évaluation d'office de ses bases d'imposition.

Le chiffre d'affaires primitif de M. Artis s'élevait pour la période du 1er octobre 1953 au 30 septembre 1956 à 1.227.000 F.

Ce chiffre a été porté par l'administration à 16.065.000 F.

L'imposition à la charge du contribuable a été élevée en conséquence, pour la période considérée, de 47.275 F à 446.475 F.

Les pénalités encourues s'élèvent à 1.596.800 F.

AVIS DIVERS

Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

CAPITAL : 8.470.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 23, RUE DE CLICHY, A PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 54-B 5800.

AVIS

MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt 4 1/2 0/0 1930 de 1.000 F nominal de la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est sont informés qu'il sera procédé le jeudi 7 mars 1957, à neuf heures, au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris, au tirage au sort des obligations de cet emprunt devant être remboursées à partir du 15 avril 1957.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Association des archevêques et évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique

21, RUE D'ASSAS, PARIS

Obligations 6 0/0 1955.

Les porteurs d'obligations 6 0/0 1955 de l'Institut catholique de Paris sont informés que le tirage d'amortissement aura lieu le jeudi 28 février 1957, à dix heures, en séance publique, au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

21 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Club des supporters de l'Entente U. S. A.-E. S. V. (Union sportive Annemasse-Etoile sportive Ville-la-Grand).** But : aider moralement et financièrement le club de football de l'Entente U. S. A.-E. S. V. Siège social : 31, rue du Faucigny, Annemasse (Haute-Savoie).

21 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Fédération départementale de la Haute-Vienne du parti républicain radical et radical socialiste.** But : défense des intérêts démocratiques et républicains. Siège social : 3, avenue de la Gare, Limoges.

22 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Société de chasse de Bascous-la-Giboyeuse.** But : protection de la chasse ; protection et repeuplement du gibier. Siège social : mairie de Bascous (Gers).

23 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Baby-Sitter-Service (association gardiennage d'enfants à domicile).** But : aide morale et assistance aux familles en tenant compagnie à leurs enfants et en veillant sur eux lors de l'absence de leurs enfants. Siège social : 6, rue Ernest-Psichari, Paris.

23 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération R. G. R. de l'Ile-de-France.** But : développer, parmi les électeurs des départements de l'Ile-de-France, la doctrine du rassemblement des gauches républicaines et les instruire des questions civiques, économiques, culturelles et sociales. Siège social : 7 *bis*, place du Palais-Bourbon, Paris.

24 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Le Franc au décès de la Rivière-Saint-Louis.** But : assurer aux ayants droit des sociétaires décédés un secours déterminé à l'article 24 des statuts. Siège social : la Rivière-Saint-Louis.

25 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Centre d'études techniques agricoles de Landivisiau.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation, d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : mairie de Landivisiau (Finistère).

28 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Pétanque-Club du pont des Demoiselles.** But : pratique du jeu de pétanque. Siège social : bar de l'Escale, 16, avenue Saint-Exupéry, Toulouse.

28 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Maison des jeunes et de la culture d'Arifat.** But : procurer aux jeunes et aux adultes de la localité des possibilités culturelles leur permettant d'occuper leurs loisirs, de développer leur personnalité et leur sens de la vie en commun. Siège social : mairie d'Arifat (Tarn).

29 janvier 1957. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association familiale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale du secteur de Carentoir.** But : formation professionnelle agricole et ménagère rurale. Siège social : école privée des garçons de Carentoir.

29 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Amicale laïque de Luzech.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école ; promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école de Luzech.

30 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat d'initiative du vieux Saint-Denys et de sa région.** But : mettre en valeur Saint-Denis et sa région ; attirer le tourisme et le développer. Siège social : 1, rue Ernest-Renan, Saint-Denis.

31 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des agents supérieurs des contributions directes.** But : entretenir entre ses membres des liens de camaraderie et de solidarité ; assurer l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels, matériels et moraux en établissant avec les syndicats les liaisons jugées utiles. Siège social : 40, rue du Louvre, Paris.

31 janvier 1957. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Groupement de l'élevage par l'hygiène de la commune de Landrevarzec.** But : amélioration du cheptel et sa productivité, notamment en ce qui concerne sa santé, ainsi que l'exploitation économique des avantages acquis par son action. Siège social : mairie de Landrevarzec.

31 janvier 1957. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association de construction d'Avion.** But : aider, conseiller les constructeurs et leur accorder des prêts. Siège social : café de la Gare, place de la Gare, Avion.

31 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des anciens élèves de l'école publique de Tusson.** But : formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social : mairie de Tusson.

31 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association familiale rurale de la Lucerne-d'Outremer.** But : venir en aide aux familles. Siège social : mairie de la Lucerne-d'Outremer (Manche).

31 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Syndicat des copropriétaires du pavillon Victor-Hugo.** But : gestion de l'immeuble indivis tant au point de vue rapports entre les occupants que travaux et modifications éventuels ; défense des intérêts des copropriétaires en cas de sinistres et de différents avec les tiers. Siège social : 86, rue Victor-Hugo, Deauville (Calvados).

1er février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association française de patinage rythmique.** But : pratique de l'éducation physique et des sports et notamment du patinage rythmique ainsi que l'extension et la diffusion de ces activités. Siège social : 3, rue Ernest-Cresson, Paris.

1er février 1957. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Foyer rural de Châteaudun-du-Rhumel.** But : éducation, information technique de l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres ; faculté d'acquérir des immeubles, terrains, matériel nécessaires à son fonctionnement ; donner à ses membres la possibilité, en particulier, d'organiser un centre d'aspect plaisant, offert et ouvert à tous. Siège social : mairie, Châteaudun-du-Rhumel (département de Constantine).

2 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Pétanque goualadaise.** But : propager le jeu de la pétanque. Siège social : café Delhomme, Goualade (Gironde).

2 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des Oraniens de Paris.** But : groupement récréatif et de solidarité sociale ; resserrer les liens d'amitié entre les membres de la société ; organisation de fêtes, bals, banquets, voyages, vacances ; aider les familles ou personnes nécessiteuses. Siège social : 10, rue de l'Echiquier, Paris.

2 février 1957. Déclaration à la préfecture de Pau. **Comice agricole de Lembeye.** But : concourir au progrès de l'élevage et de la production agricole dans le canton de Lembeye. Siège social : mairie de Lembeye.

2 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Société de pêche de la Dourbie.** But : encourager la surveillance ; assurer la destruction des animaux nuisibles et assurer le repeuplement. Siège social : café Balsan, Dourbies (Gard).

4 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Cantine scolaire du bourg.** But : servir un repas chaud aux élèves des écoles. Siège social : mairie de Saint-Plantaire (Indre).

4 février 1957. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association familiale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale du secteur de la Gacilly.** But : formation professionnelle agricole et ménagère rurale. Siège social : école privée de garçons de la Gacilly.

4 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Société de concours hippique de Fécamp.** But : faire renaître, dans le milieu urbain et rural de Fécamp, le goût de l'équitation ; organiser des manifestations sportives hippiques et des compétitions. Siège social : 22, rue de la Grande-Ecole, Fécamp (Seine-Maritime).

5 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Tronsanges-Football-Club.** But : sports, cyclotourisme et, en général, toutes manifestations sportives et récréatives. Siège social : salle des sociétés, mairie de Tronsanges (Nièvre).

5 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **La Joyeuse pétanque pascalienne.** But : pratique de la pétanque et des jeux provinciaux. Siège social : hôtel des Sociétés, rue Docteur-Chaussier, Dijon.

5 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association de parents des élèves usagers de la cantine scolaire d'Issac.** But : organisation et gestion de la cantine scolaire. Siège social : mairie d'Issac

5 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. **Société de pêche de Ghisoni.** But : obtenir l'affermage de lots de pêche ; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières ; destruction des animaux nuisibles. Siège social : chez le trésorier, Ghisoni (Corse).

6 février 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Foyer laïque d'éducation permanente de Lacaze.** But : défense de la laïcité ; action éducative et sociale en faveur des adultes et des enfants. Siège social : école publique de Lacaze.

6 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Centre de gestion des exploitations agricoles du pays d'Auge.** But : rechercher, au profit de ses adhérents, tous les moyens propres à augmenter la rentabilité de leurs exploitations par l'étude des problèmes d'ordre économique, social, technique, etc., ayant une incidence sur la rentabilité des exploitations, par l'établissement de normes de gestion dégagées à partir du plus grand nombre possible de types d'exploitations, par l'intervention directe dans la gestion des exploitations de ses adhérents qui en feront la demande. Siège social : 12, rue Olivier, Lisieux (Calvados).

7 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Le Trait d'union.** But : coordonner un ensemble d'efforts en vue de la construction de maisons d'habitation, la construction étant réalisée pour partie par leurs futurs occupants désirant ainsi accéder à la petite propriété. Siège social : mairie de Tancarville (Seine-Maritime).

7 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale laïque portésienne.** But : entretenir et encourager des liens d'amitié entre ses membres ; organiser des loisirs pour ses adhérents. Siège social : mairie de Portets.

8 février 1957. Déclaration à la préfecture du Cher. **La Tanche (société amicale des pêcheurs à la ligne de Massay).** But : augmenter la richesse nationale par le repeuplement des cours d'eau et défendre les intérêts des pêcheurs à la ligne. Siège social : mairie de Massay.

9 février 1957. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association familiale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale du secteur d'Allaire.** But : formation professionnelle agricole et ménagère rurale. Siège social : école privée de garçons, bourg d'Allaire.

9 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Vélo-Sport castelorien.** But : pratique du sport ; éducation physique. Siège social : Maison du peuple, Château-du-Loir.

9 février 1957. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Pétanque-Club Couffoulens.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : café Astre, Couffoulens.

9 février 1957 Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association de résidents du domaine Saint-François-d'Assise.** But : maintien du caractère résidentiel et familial du domaine Saint-François-d'Assise par le respect du règlement d'occupation et de copropriété. Siège social : domaine Saint-François-d'Assise, la Celle-Saint-Cloud.

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **Amicale des apprentis des mines de May-sur-Orne et de Diélette.** But : grouper les adhérents autour du centre d'apprentissage ; leur apporter des distractions saines. Siège social : grands bureaux des mines de May-sur-Orne.

11 février 1957. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société d'encouragement à la productivité agricole dans le département des Ardennes (S. E. P. A. D. A.).** But : encourager la productivité agricole et aider au progrès de l'agriculture du département des Ardennes. Siège social : 1, avenue Pasteur, Charleville.

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association pour la défense des intérêts des copropriétaires du « Lotissement Richard ».** But : défense des intérêts matériels et moraux des copropriétaires. Siège social : chez M. Lautant, trésorier, 22, rue Guynemer, Tasdon-la-Rochelle.

11 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Amicale des sous-officiers de réserve du Havre et de la région.** But : assurer un lien d'amitié entre les sous-officiers de réserve du Havre et de la région ; étudier les questions relatives à leur instruction militaire et leur perfectionnement ; assurer la défense de leurs intérêts ; organiser toutes manifestations culturelles et sportives susceptibles d'intéresser ses membres. Siège social : caserne Eblé, boîte postale 53, le Havre (Seine-Maritime).

11 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Amicale Saint-Christophe.** But : éducation populaire et culture cinématographique. Siège social : salle paroissiale d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des amis de la vieillesse et des déshérités.** But : créer des logements pour les vieillards. Siège social : mairie de Chatelus-le-Marcheix.

12 février 1957. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cercle lyonnais des anciens et anciennes élèves des écoles libres des sourds-muets de France.** But : aide morale et matérielle à ses membres et maintien des relations amicales. Siège social : café de Paris, 34, rue Tupin, Lyon.

12 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Challes.** But : perfectionnement et instruction du corps des sapeurs-pompiers et pratique des sports Siège social : mairie de Challes.

12 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Centre d'études techniques agricoles de Mogador.** But : faciliter la gestion des exploitations. Siège social : mairie de Lavannes (Marne).

12 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Union bretonne.** But : rassemblement des familles et personnes originaires de Bretagne habitant le département du Var. Siège social : salle Victoria, place A.-Barbès, Toulon (Var).

13 février 1957. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Pétanque du Massey.** But : pratique du jeu de la pétanque. Siège social : café Lagarrigue, 8, rue Lagarrigue, Tarbes.

13 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association d'entraide familiale du quartier de la Calvinerie.** But : création et organisation d'œuvres sociales diverses au service des familles du quartier. Siège social : chez M. Maurice Bazin, la Calvinerie, rue Camille-Page, Châtellerault (Vienne).

14 février 1957. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale des invalides et mutilés de Carcassonne.** But : défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres. Siège social : 11, rue de la République, Carcassonne.

15 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Sport et montagne.** But : favoriser de tout temps le séjour en montagne des jeunes gens et jeunes filles du milieu étudiant, scolaire ou populaire, dans un cadre éducatif, et favoriser les échanges internationaux par des voyages culturels à l'étranger. Siège social : 54, rue Th.-Renaudot, Poitiers.

15 février 1957. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association amicale des étudiants en chirurgie dentaire de Montpellier.** But : s'occuper des intérêts des étudiants en chirurgie dentaire. Siège social : 3 et 5, rue de la Croix-d'Or, Montpellier.

15 février 1957. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Académie bouliste des jeunes de Nice.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : brasserie des Sports, 38, rue Arson, Nice.

MODIFICATIONS

6 janvier 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. L'Association amicale des anciennes élèves des écoles primaires supérieures et des collèges modernes d'Alger change son titre qui devient **Association des anciennes collégiennes et lycéennes d'Alger (collège Pasteur et lycée Lazerges ex-école primaire supérieure).** Siège social : collège moderne Pasteur, avenue Pasteur, Alger.

16 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire. **L'Union des évadés de guerre du canton de Saint-Chamond** transfère son siège social du Bar Moderne, 7, rue Victor-Hugo, Saint-Chamond, au local, 6, rue du Pilat, Saint-Chamond.

19 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement catholique des parents d'élèves du lycée Jules-Ferry** modifie ses statuts et la composition de son bureau et transfère son siège social du 7, rue de Florence, Paris, au 65, boulevard de Clichy, Paris.

29 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association du foyer Notre-Dame.** Nouveau but : venir en aide aux personnes ayant servi d'auxiliaire au clergé lorsqu'elles sont frappées par les infirmités ou la vieillesse, en organisant pour elles une maison de repos et de retraite. Siège social : foyer Notre-Dame, la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

4 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **L'Œuvre des enfants à la mer** transfère son siège social du 11, rue Flatters, Laval, au 103, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.

4 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Union amicale des retraités de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne change son titre qui devient **Section stéphanoise des retraités de l'Etat,** modifie son conseil d'administration et ses statuts et transfère son siège social du café de l'Industrie, 28, rue Charles-de-Gaulle, Saint-Etienne, à la bourse du travail, cours Victor-Hugo, Saint-Etienne.

6 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. L'Association des parents d'élèves de l'école mixte de la Jubaudière change son titre qui devient **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Jubaudière** et transfère son siège social de l'école libre, au bourg de la Jubaudière, à l'école privée de filles, au bourg de la Jubaudière (Maine-et-Loire).

7 février 1957. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Groupe auvergnat de recherches spéléologiques** transfère son siège social du 4, rue du Languedoc, Chamalières, au 1, avenue Vercingétorix, Clermont-Ferrand.

9 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Le Moto-Club populaire varois change son titre qui devient **Moto-Club populaire toulonnais.** Siège social : 19, rue V.-Micholet, Toulon (Var).

9 février 1957. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. La Société hippique de Joué-lès-Tours change son titre qui devient **Société hippique urbaine,** modifie ses statuts et transfère son siège social de Joué-lès-Tours à l'hôtel de l'Univers, Tours.

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Cercle tauromachique Pena Juan de Bernuy** renouvelle son bureau et transfère son siège social de Mon Café, 20, place du Capitole, Toulouse, au café Tortoni, 23, place du Capitole, Toulouse.

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. Le **Centre parapsychologique de Marseille** transfère son siège social du 55, rue Paradis, Marseille, chez M. René Vincens, 11, rue Jean-de-Bernardy, Marseille.

12 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union nationale des polios de France et de l'Union française** transfère son siège social du 4, avenue Emile-Acollas, Paris, au 36, avenue Duquesne, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.